



Correctional Service  
Canada

Service correctionnel  
Canada



SAFETY, RESPECT  
AND DIGNITY  
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,  
LA DIGNITÉ  
ET LE RESPECT  
POUR TOUS

*Dossier n°394-2-80*

*Rapport d'évaluation :  
Stratégie d'intervention basée sur la  
motivation*

**Direction de l'évaluation  
Secteur des politiques  
Mai 2010**

*(Cette page est laissée vide aux fins d'impression recto-verso)*

## REMERCIEMENTS

L'équipe d'évaluation tient à remercier le personnel et la direction de l'Établissement de Kent, de l'Établissement Mountain et de l'Établissement de Matsqui d'avoir participé à un sondage en ligne. Nous aimerions aussi exprimer nos vifs remerciements aux personnes qui ont participé à la séance de discussion. Nous remercions également Jim Love, Ronan Byrne et Blake McClellon pour leur patience et leur soutien tout au long du projet. Nous aimerions aussi exprimer notre gratitude envers les membres du groupe consultatif d'évaluation – Isabelle Bastien, Sébastien Girard, Joanne Hewitt, Jim Love, Jason Scott et Alanna Trayer – qui nous ont aidés à mener à terme la présente évaluation dans le délai prévu. En outre, nous rendons hommage à Vanessa Green et à Jean-François Talbot qui nous ont aidés à obtenir de précieux renseignements sur la formation du personnel et les finances. Nous aimerions aussi remercier les membres de la Division de la mesure du rendement d'avoir répondu rapidement à notre demande de données. Nous remercions en particulier Robin Lajeunesse de sa contribution à l'analyse bibliographique. En plus de leur rôle comme membres de l'équipe d'évaluation, des remerciements spéciaux sont adressés à Hassimiou Ly pour son aide dans le développement de la matrice d'évaluation contribuant ainsi à l'amélioration des questions d'évaluation, aussi bien que Christopher Rastin et Paul Verbrugge pour leur travail d'extraction de données et la réalisation des analyses statistiques pour ce projet. Enfin, nous tenons à adresser nos remerciements à tous les délinquants qui ont participé aux entrevues et qui ont fourni de précieux renseignements sur la SIBM.

## ÉQUIPE D'ÉVALUATION

### Rapport d'évaluation préparé par:

Amanda Nolan, analyste de l'évaluation  
Direction de l'évaluation, Secteur des  
politiques  
Service correctionnel du Canada

Chantal Carré, directrice  
Direction de l'évaluation, Secteur des  
politiques  
Service correctionnel du Canada

### Membres de l'équipe d'évaluation :

Christopher Rastin, agent d'évaluation  
Paul Verbrugge, agent d'évaluation  
Hassimiou Ly, évaluateur principal



# Stratégie d'intervention basée sur la motivation du Service correctionnel du Canada

## SIGNATURES

Original signé par :

.....  
**Pamela M. Yates**  
Directrice générale, Direction de l'évaluation  
Secteur des politiques

le 27 juillet 2010  
Date

Original signé par :

.....  
**Lynn Garrow**  
Commissaire adjointe associée  
Secteur des politiques

le 27 juillet 2010  
Date

# SOMMAIRE

## Introduction

La Direction de l'évaluation du Service correctionnel du Canada (SCC) a procédé à la présente évaluation afin de fournir aux décideurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions à long terme en matière de politiques stratégiques et d'investissements dans le domaine des programmes pour délinquants. La pertinence, la mise en œuvre, le succès et le rapport coût-efficacité de la Stratégie d'intervention basée sur la motivation (SIBM) ont été examinés conformément à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) sur l'évaluation.<sup>1</sup>

Motiver les délinquants à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels constitue un défi de taille pour le SCC. En 1999, un groupe de travail créé pour étudier les programmes de réinsertion sociale à l'Unité spéciale de détention (USD) a recommandé que les programmes comprennent des interventions visant à accroître la motivation des délinquants réfractaires à la participation aux programmes et à la planification correctionnelle. On a par la suite élaboré un plan de travail, qui a mené à l'établissement de la SIBM en octobre 2002. La SIBM a été mise en œuvre à l'USD en avril 2003 et a ensuite été incorporée dans la Stratégie d'intervention en isolement dans six établissements à sécurité maximale. La SIBM a également été incorporée aux Stratégies d'interventions correctionnelles intégrées (SICI), et a fait l'objet d'un projet pilote à l'Établissement de Kent, à l'Établissement de Millhaven et à l'Établissement de l'Atlantique entre 2003 et 2006. Cette initiative visait à faire face aux difficultés rencontrées dans les établissements à sécurité maximale comme la gestion des délinquants au comportement perturbateur, la participation des délinquants aux programmes correctionnels et leur achèvement au moment opportun et le manque d'interactions positives entre le personnel et les délinquants. Après la fin des SICI, divers établissements de tout le Canada ont continué de recourir à la SIBM afin de faire face à des facteurs comme les taux constamment élevés de délinquants en isolement et les faibles taux de participation aux programmes.

La présente évaluation portait principalement sur l'Établissement de Kent. Au cours du projet pilote des SICI, l'Établissement de Kent a mis en œuvre intégralement la SIBM et il l'a fait avec plus de succès que les autres établissements qui ont participé au projet pilote. De plus, l'Établissement de Kent a continué de recourir à l'approche de la SIBM, tant dans la formation du personnel et l'intervention auprès des délinquants en isolement que dans l'Unité à encadrement renforcé (UER). La mise en œuvre de la SIBM à l'Établissement de Kent a également mené à l'établissement d'activités relatives à la SIBM à l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Matsqui. Comme ils se trouvent dans la même région que l'Établissement de Kent, ils font également l'objet de l'évaluation.

---

<sup>1</sup> Veuillez prendre note que le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) a été conçu avant l'entrée en vigueur de la Politique de 2009 sur l'évaluation; par conséquent, la présente évaluation est conforme au cadre approuvé, et non à la nouvelle politique. Cependant, elle répond aux exigences, car elle porte sur les mêmes domaines.

## **Profil**

L'objectif principal de la SIBM consiste à motiver davantage les délinquants à changer leurs comportements problématiques et, donc, à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels, tout en contribuant à la sécurité du personnel et des autres délinquants.

La SIBM compte trois volets principaux : formation du personnel, intervention et ateliers d'acquisition de compétences. La formation du personnel vise à sensibiliser davantage le personnel au processus de changement et aux principes de la motivation, contribuant ainsi à un milieu de travail et à un cadre de vie positifs pour le personnel et les délinquants. Le volet intervention vise à accroître la faible motivation du délinquant à l'égard du changement en lui fournissant le soutien et l'encouragement nécessaires pour l'aider à amorcer un processus de changement positif. Les ateliers ont pour but d'améliorer l'adaptation des délinquants au milieu carcéral en leur enseignant des compétences en matière d'autocontrôle et de communications interpersonnelles.

La motivation obtenue grâce à l'intervention ainsi que les compétences acquises dans le cadre des ateliers devraient améliorer les attitudes et les comportements des délinquants, diminuer le nombre d'incidents en milieu carcéral, augmenter la participation des délinquants aux programmes correctionnels et à la réalisation de leur plan correctionnel et, à terme, favoriser le transfèrement des délinquants vers des établissements à niveau de sécurité moins élevé et la libération conditionnelle réussie.

## Dépenses

### Établissement de Kent

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	100 000 \$	91 917 \$	91 667 \$	96 162 \$	83 333 \$	463 079 \$
	Fonctionnement	15 300 \$	0	5 000 \$	6 160 \$	0	26 460 \$
Réelles	Salaires	102 646 \$	24 484 \$	31 113 \$	43 592 \$	81 327 \$	283 162 \$
	Fonctionnement	13 601 \$	7 668 \$	2 238 \$	0	241 \$	23 748 \$
						Réelles totales	306 910 \$

### Établissement de Matsqui

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	-	-	-	-	83 333 \$	83 333 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Réelles	Salaires	-	-	-	1 439 \$	14 848 \$	16 287 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
						Réelles totales	16 287 \$

### Établissement Mountain

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	-	-	-	-	69 127 \$	69 127 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	17 047 \$	17 047 \$
Réelles	Salaires	-	-	-	-	96 498 \$	96 498 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	15 991 \$	15 991 \$
						Réelles totales	112 489 \$

### Établissement de Kent, Établissement de Matsqui et Établissement Mountain

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	100 000 \$	91 917 \$	91 667 \$	96 162 \$	235 793 \$	615 539 \$
	Fonctionnement	15 300 \$	0	5 000 \$	6 160 \$	17 047 \$	43 507 \$
Réelles	Salaires	102 646 \$	24 484 \$	31 113 \$	0	192 673 \$	395 947 \$
	Fonctionnement	13 601 \$	7 668 \$	2 238 \$	45 031 \$	16 232 \$	39 739 \$
						Réelles totales	435 686 \$ <sup>a</sup>

Nota : <sup>a</sup>Veillez prendre note que les dépenses totales enregistrées pour la SIBM ne représentent que 22 p. 100 des affectations signalées

Source : Système intégré de rapports de gestion (SIRG)

## **Stratégie d'évaluation**

Pour la présente évaluation, nous avons utilisé une approche multiméthodes faisant appel à une méthodologie quantitative et qualitative pour atteindre les objectifs de l'évaluation établis. Cette approche comprenait les éléments suivants :

- une séance de discussion;
- des entrevues avec des informateurs clés;
- des entrevues avec des délinquants;
- des sondages auprès d'intervenants;
- l'examen de documents du SCC et de l'administration fédérale;
- l'examen de données et de documents sur les programmes;
- l'examen de la littérature didactique;
- des renseignements sur la formation du personnel obtenus du Système de gestion des ressources humaines (SGRH);
- des données financières obtenues du Système intégré de rapports de gestion (SIRG); et,
- des données automatisées provenant du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC et des RADAR.

Il convient de noter que la présente évaluation a un certain nombre de limites. En premier lieu, seul un petit nombre de membres du personnel ont répondu au sondage mené à l'échelle des établissements, en particulier à l'Établissement de Kent, où il n'y avait que 11 répondants. Cela pose un problème, étant donné l'accent mis par l'évaluation sur l'Établissement de Kent, car il s'agit du seul établissement des trois examinés qui a offert l'intervention aux délinquants. De même, le nombre de délinquants interrogés était très petit en raison des difficultés posées par le calendrier et le délai. De plus, une des limites de l'évaluation était le manque général de données disponibles sur les programmes. En particulier, seulement 58 cas de délinquants provenant du SGD étaient disponibles pour l'analyse. En outre, il n'y avait pas de données sur l'état de préparation et la réceptivité aux traitements ainsi que les avantages des traitements, en raison des données incomplètes sur les tests effectués auprès des délinquants participants suivant les besoins, d'où l'impossibilité d'examiner les changements survenus avant et après l'intervention.

## **Aperçu des constatations et des recommandations**

Dans l'ensemble, compte tenu des niveaux de motivation des délinquants au sein du SCC, notamment dans les établissements à sécurité maximale, la présente évaluation révèle que les interventions fondées sur la motivation sont pertinentes pour le SCC et qu'on doit les poursuivre. Toutefois, l'évaluation signale plusieurs problèmes de conception et de mise en œuvre qui font en sorte qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la SIBM atteint les résultats visés. Des analyses statistiques fondées sur les données disponibles n'indiquent pas que la SIBM a entraîné des changements dans les attitudes et comportements des délinquants ni dans les résultats correctionnels, mais les réponses qualitatives des membres du personnel aux sondages et celles des délinquants interrogés laissent entendre que la stratégie d'intervention mise en place à l'Établissement de Kent pourrait avoir eu des répercussions positives sur les délinquants en favorisant leur compréhension et leur motivation globale à changer leurs comportements perturbateurs.



La liste des principales constatations et des recommandations correspondantes présentée ci-dessous pourrait jeter les fondements du repositionnement de la SIBM et de la révision de ses méthodes actuelles de prestation afin de respecter son esprit d'origine, si la SIBM devait être entièrement mise en œuvre ou intégrée au Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) en tant que volet essentiel.

## Liste des principales constatations

**Constatation N<sup>o</sup> 1** - Les interventions basées sur la motivation sont conformes aux priorités correctionnelles et aux stratégies de réinsertion sociale du SCC. De plus, il existe un besoin évident d'interventions basées sur la motivation étant donné les niveaux actuels de motivation des délinquants au sein du SCC et, en particulier, dans les établissements à sécurité maximale.

**Constatation N<sup>o</sup> 2** - Le mode d'utilisation de la SIBM diffère de sa conception originale. Des différences ont été observées entre les établissements, l'Établissement de Kent offrant l'intervention directement aux délinquants tandis que l'Établissement Mountain et l'Établissement de Matsqui mettent l'accent sur les interactions avec le personnel.

**Constatation N<sup>o</sup> 3** - Un grand nombre de membres du personnel ont participé aux séances générales de sensibilisation du personnel visant à leur présenter les principes de la SIBM. Il n'y a pas eu de formation sur l'intervention et l'acquisition de compétences depuis 2006.

**Constatation N<sup>o</sup> 4** - Des critères de sélection clairs n'ont pas été établis pour la SIBM, car la candidature de tous les délinquants qui veulent participer à l'initiative est acceptée. Toutefois, le profil des participants disponibles a montré que la SIBM est surtout offerte aux délinquants affichant un niveau de motivation moyen, puis à ceux qui ont un faible niveau de motivation.

**Constatation N<sup>o</sup> 5** - Les données enregistrées sont incomplètes, ce qui réduit la capacité du SCC de déterminer de manière appropriée l'importance de la participation des délinquants à la SIBM et leurs progrès.

**Constatation N<sup>o</sup> 6** - L'AC et la région du Pacifique ont eu de la difficulté à coordonner la SIBM, ce qui a nui à la gestion et à la mise en œuvre générales de la stratégie d'intervention.

**Constatation N<sup>o</sup> 7** - Les membres du personnel qui ont répondu au sondage ont indiqué que la formation du personnel sur la SIBM avait contribué à les sensibiliser davantage (aux techniques de motivation) et à améliorer leur attitude, ce qui donne à penser que la sensibilisation du personnel a servi de base utile aux principes de la SIBM jusqu'à présent.

**Constatation N<sup>o</sup> 8** - Les analyses quantitatives n'ont révélé aucun écart significatif dans les niveaux de motivation des délinquants à l'égard du SPC avant et après la SIBM. Toutefois, la rétroaction des délinquants interrogés a indiqué des effets positifs en ce qui concerne l'accroissement de la compréhension par les délinquants de leurs comportements perturbateurs et de leur motivation à changer ceux-ci.

**Constatation N<sup>o</sup> 9** - Les analyses quantitatives et qualitatives n'ont pas révélé que la SIBM avait un effet sur la participation des délinquants aux programmes correctionnels et à la réalisation de leur plan correctionnel.

**Constatation N<sup>o</sup> 10** - Les analyses quantitatives n'ont pas révélé que la SIBM avait contribué à une réduction des incidents en milieu carcéral et des comportements perturbateurs, et la rétroaction des participants au sondage et aux entrevues concernant ce résultat était variable.

**Constatation N<sup>o</sup>11** - Les données quantitatives n'ont pas révélé que la participation à la SIBM avait un effet sur le transfèrement des délinquants dans des établissements d'un niveau de sécurité inférieur ou le succès de la libération conditionnelle.

**Constatation N<sup>o</sup>12** - D'après les données disponibles, les analyses coût-efficacité n'ont pas montré la capacité de la stratégie d'optimiser les ressources.

**Constatation N<sup>o</sup>13** - Les membres du personnel semblaient convenir que, dans l'ensemble, la formation sur la SIBM a contribué aux effets positifs sur le personnel et que la SIBM peut avoir des effets positifs sur les délinquants si l'intervention est mise en oeuvre intégralement.

### **Liste des recommandations**

**Recommandation 1** : Étant donné que la motivation des délinquants est essentielle pour les interventions correctionnelles, le SCC devrait intégrer, au besoin, des approches fondées sur la motivation aux stratégies correctionnelles de réinsertion sociale, notamment au MPCI.

**Recommandation 2** : Même si les délinquants peuvent tirer parti d'approches fondées sur la motivation, le SCC devrait établir des critères de sélection pour joindre efficacement les délinquants qui bénéficieraient d'une stratégie d'intervention basée sur la motivation pour favoriser leur participation aux programmes correctionnels.

**Recommandation 3** : Pour montrer les principaux résultats correctionnels de la SIBM, on devrait établir une stratégie claire de collecte et de suivi des données.

**Recommandation 4** : Le SCC devrait s'assurer, au besoin, que les membres du personnel ont suivi la formation sur la SIBM et qu'ils sont encouragés à l'appliquer afin de favoriser un contexte où les délinquants peuvent participer activement à leur plan correctionnel.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	iii
SIGNATURES.....	iv
SOMMAIRE.....	v
TABLE DES MATIÈRES.....	xii
LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
LISTE DES FIGURES.....	xiv
LISTE DES ACRONYMES.....	xvi
<b>1.0 INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1. Historique.....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Contexte.....</b>	<b>2</b>
<b>1.3 Profil de la Stratégie d'intervention basée sur la motivation.....</b>	<b>4</b>
<b>1.3.1 Objectifs.....</b>	<b>4</b>
<b>1.3.2 Description.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3.3 Modèle logique.....</b>	<b>7</b>
<b>1.3.4 Structure de gouvernance.....</b>	<b>9</b>
<b>1.3.5 Dépenses.....</b>	<b>9</b>
<b>2.0 STRATÉGIE D'ÉVALUATION.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1 Objectifs de l'évaluation.....</b>	<b>12</b>
<b>2.2 Méthode d'évaluation.....</b>	<b>13</b>
<b>2.2.1 Mesures et procédures.....</b>	<b>14</b>
<b>2.2.2 Analyses.....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.3 Limites.....</b>	<b>18</b>
<b>3.0 PRINCIPALES CONSTATATIONS.....</b>	<b>20</b>
<b>3.1 Objectif n° 1 : pertinence.....</b>	<b>20</b>
<b>3.2 Objectif n° 2 : mise en œuvre.....</b>	<b>25</b>
<b>3.3 Objectif n° 3 : succès.....</b>	<b>34</b>
<b>3.4 Objectif n° 4 : rapport coût-efficacité.....</b>	<b>49</b>
<b>3.5 Objectif n° 5 : résultats imprévus ou autres.....</b>	<b>51</b>
BIBLIOGRAPHIE.....	53
ANNEXES.....	57
Annexe A – Grille d'évaluation de la SIBM.....	57
Annexe B – Analyse de séries chronologiques interrompues au moyen du modèle ARIMA..	63
Annexe C – Inscriptions aux programmes à l'Établissement de Kent.....	76
Annexe D – Analyse de régression de Poisson concernant les accusations d'infraction disciplinaire.....	77

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Affectations à la SIBM dans la région du Pacifique .....	10
Tableau 2 – Budget et dépenses de la SIBM .....	11
Tableau 3 – Nombre de membres du personnel ayant reçu une formation sur la SIBM .....	30
Tableau 4 – Réponses des membres du personnel au sondage concernant leur sensibilisation et leur attitude .....	35
Tableau 5 – Fréquences des cotes des délinquants pour les mesures du SPC .....	37
Tableau 6 – Comparaison postérieure des fréquences des cotes des délinquants pour les mesures du SPC .....	38
Tableau 7 – Réponses des membres du personnel concernant la motivation des délinquants .....	39
Tableau 8 – Réponses des délinquants interrogés concernant leur motivation .....	39
Tableau 9 – Fréquences de participation des délinquants aux programmes .....	40
Tableau 10 – Nombre moyen d'accusations d'infraction disciplinaire chez les délinquants .....	43
Tableau 11 – Réponses des membres du personnel au sondage concernant les comportements perturbateurs .....	45
Tableau 12 – Nombre moyen de périodes d'isolement imposé des délinquants .....	46
Tableau 13 – Fréquences des baisses des niveaux de sécurité des délinquants .....	47
Tableau 14 – Fréquences de la première mise en liberté sous condition des délinquants .....	47
Tableau 15 – Réponses des membres du personnel au sondage concernant le cadre de vie .....	48
Tableau 16 – Taux de participation aux programmes avant et après la SIBM .....	66
Tableau 17 – Taux de participation aux programmes, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes .....	68
Tableau 18 – Taux d'accusations d'infraction disciplinaire avant et après la SIBM .....	68
Tableau 19 – Taux d'accusations d'infraction disciplinaire, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes .....	69
Tableau 20 – Taux d'isolement imposé avant et après la SIBM .....	70
Tableau 21 – Taux d'isolement imposé, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes .....	71
Tableau 22 – Hausse du niveau de sécurité des délinquants avant et après la SIBM .....	72
Tableau 23 – Taux d'augmentation du niveau de sécurité des délinquants, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes .....	73
Tableau 24 – Taux de diminution de la cote de sécurité des délinquants à l'Établissement de Kent, d'avril 2000 à décembre 2009 .....	73

Tableau 25 – Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes .....	75
Tableau 26 – Analyse de régression de Poisson concernant les accusations d’infraction disciplinaire 6 mois avant et 6 mois après la SIBM.....	77
Tableau 27 - Analyse de régression de Poisson concernant les accusations d’infraction disciplinaire 12 mois avant et 12 mois après la SIBM .....	77

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 – : Modèle logique de la SIBM .....	8
Figure 2 : Niveaux de motivation des délinquants dans les établissements à sécurité maximale du SCC.....	23
Figure 3: Niveaux de motivation à l’Établissement de Kent .....	24
Figure 4 : Niveaux de motivation des délinquants à l’Établissement de Matsqui et à l’Établissement Mountain .....	24
Figure 5 : Accusations d’infraction disciplinaire 6 mois avant et 6 mois après la SIBM.....	43
Figure 6 : Accusations d’infraction disciplinaire 12 mois avant et 12 mois après la SIBM.....	43
Figure 7 – Taux de participation aux programmes à l’Établissement de Kent, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	66
Figure 8 – Taux de participation aux programmes à l’Établissement de Matsqui, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	67
Figure 9 – Taux de participation aux programmes à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	67
Figure 10 – Taux d’accusations d’infraction disciplinaire à l’Établissement de Kent, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	68
Figure 11 – Taux d’accusations d’infraction disciplinaire à l’Établissement de Matsqui , d’avril 2000 à décembre 2009.....	69
Figure 12 – Taux d’accusations d’infraction disciplinaire à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009.....	69
Figure 13 – Taux d’isolement imposé à l’Établissement de Kent, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	70
Figure 14 – Taux d’isolement imposé à l’Établissement de Matsqui, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	70
Figure 15 – Taux d’isolement imposé à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	71
Figure 16 – Taux d’augmentation du niveau de sécurité des délinquants à l’Établissement de Kent, d’avril 2000 à décembre 2009.....	72



Figure 17 – Taux d’augmentation de la cote de sécurité des délinquants à l’Établissement de Matsqui, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	72
Figure 18 – Taux d’augmentation du niveau de sécurité des délinquants à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	73
Figure 19 – Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants à l’Établissement de Kent, d’avril 2000 à décembre 2009.....	74
Figure 20 - Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants à l’Établissement de Matsqui, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	74
Figure 21 – Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009 .....	75
Figure 22 : Total des accusations d’infraction disciplinaire 6 mois avant et 6 mois après la SIBM .....	77
Figure 23 : Total des accusations d’infraction disciplinaire 12 mois avant et 12 mois après la SIBM.....	78

## LISTE DES ACRONYMES

AC	Administration centrale
ACP	Autocorrélation partielle
ARIMA	Modèle autorégressif à moyenne mobile intégrée
CAOPC	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
DC	Directive du commissaire
DEM	Date d'expiration du mandat
DMRRG	Division de la mesure du rendement et des rapports de gestion
EM	Entrevue motivationnelle
MPCI	Modèle de programme correctionnel intégré
MTC	Modèle transthéorique du changement
PPV	Programme de prévention de la violence
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SCC	Service correctionnel du Canada
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SGD	Système de gestion des délinquant( e)s
SGRH	Système de gestion des ressources humaines
SIBM	Stratégie d'intervention basée sur la motivation
SICI	Stratégies d'interventions correctionnelles intégrées
SIRG	Système intégré de rapports de gestion
SP	Sensibilisation du personnel
SPC	Suivi du plan correctionnel
UER	Unité à encadrement renforcé
USD	Unité spéciale de détention

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1. Historique

Motiver les délinquants à participer à leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels constitue un défi de taille pour le Service correctionnel du Canada (SCC). Selon les constatations du Comité d'examen du SCC (2007), il faut accroître les efforts pour renforcer la « réceptivité » des délinquants à participer à la réalisation de leur plan correctionnel. Dans son rapport final, le Comité a proposé d'introduire des stratégies comme les approches basées sur la motivation dans les pratiques correctionnelles afin de réduire la résistance des délinquants à la participation à la réalisation de leur plan correctionnel.

Selon les recommandations 16a et 16c du rapport, pour que les délinquants participent aux programmes recommandés dans leur plan correctionnel et les mènent à bonne fin, le SCC doit :

- raccourcir la période consacrée à l'évaluation initiale et songer à fournir aux délinquants la possibilité d'entamer les programmes correctionnels (ceux qui sont axés sur le comportement et sur la motivation) au cours de cette évaluation, tout particulièrement dans le cas des délinquants condamnés à de courtes peines de quatre ans ou moins; et,
- changer ses méthodes de prestation des programmes pour permettre l'intégration de « programmes par modules » qui facilitent l'inscription et la participation des délinquants à de nouveaux programmes.

De plus, à la recommandation 18, le Comité a recommandé que le SCC analyse les raisons qui causent les faibles taux de participation des délinquants aux programmes d'éducation de base et élabore de nouvelles méthodes pour motiver et aider les délinquants à obtenir leurs certificats d'études avant la fin de leur période de liberté sous condition.

En outre, selon les rapports sur les plans et les priorités (RPP) du SCC,<sup>2</sup> la motivation des délinquants à changer constitue une question clé. En fait, le RPP de 2005-2006 indique que la Stratégie d'intervention basée sur la motivation (SIBM; SCC, 2005c) est une intervention possible pour donner suite à une des priorités du SCC en matière de programmes, soit « élaborer et mettre en œuvre des programmes ciblés et des stratégies de gestion des cas pour les délinquants à risque élevé ».

---

<sup>2</sup> Les rapports sur les plans et les priorités du SCC figurent à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/index-fra.asp>.

De plus, dans le RPP de 2006-2007, le SCC s'est engagé à permettre aux agents de libération conditionnelle d'acquérir les compétences nécessaires pour motiver les délinquants récalcitrants et renforcer leurs comportements positifs (SCC, 2006c). Par conséquent, le SCC s'est engagé à poursuivre la formation des agents de libération conditionnelle en matière de motivation des délinquants. Des RPP antérieurs (2001-2002, SCC, 2001; et 2002-2003, SCC, 2002) ont également considéré la motivation des délinquants comme un facteur clé de la gestion de ceux-ci, et des engagements ont été pris pour mettre en œuvre les interventions ciblées visant à accroître la motivation des délinquants à changer.

## **1.2 Contexte**

En 1999, à la demande du sous-commissaire principal, un groupe de travail a été créé pour étudier les programmes de réinsertion sociale à l'Unité spéciale de détention (USD). L'une des tâches décrites dans le mandat du groupe de travail était d'analyser la participation des délinquants aux programmes et les problèmes connexes. Selon les constatations du groupe de travail, la motivation à l'égard de la réinsertion sociale et l'aide apportée dans ce domaine étaient considérablement limitées par des facteurs comportementaux et environnementaux, comme le contexte physique, la fragmentation de la population et la motivation des délinquants. Dans son rapport final (SCC, 1999), le groupe de travail a fait plusieurs recommandations en vue d'améliorer la prestation des programmes à l'USD et d'encourager les délinquants incarcérés à l'USD à participer plus activement à la réalisation de leur plan correctionnel. Il a recommandé en particulier que les programmes offerts à l'USD comprennent des interventions visant à augmenter la motivation des délinquants qui sont réfractaires à la participation aux programmes et à la réalisation de leur plan correctionnel, et que le personnel de l'USD reçoive une formation sur la technique d'entrevue motivationnelle afin de pouvoir aider les délinquants à atteindre leurs objectifs de réinsertion sociale. À la suite de ces recommandations, on a produit un plan de travail qui a mené à l'élaboration de la SIBM, en octobre 2002. En avril 2003, on a appliqué la SIBM à des délinquants de l'USD qui avaient des comportements de résistance et qui ne participaient pas à leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels.

Peu après sa mise en œuvre à l'USD, la SIBM a été incorporée à la Stratégie d'intervention en isolement (appelée auparavant « Programme pilote d'isolement ») pour

améliorer les programmes dans les unités d'isolement dans six établissements à sécurité maximale (Atlantic, Edmonton, Port-Cartier, Kingston, Donnacona et Kent).

La SIBM a également été incorporée aux Stratégies d'interventions correctionnelles intégrées (SICI), et a fait l'objet d'un projet pilote dans trois établissements à sécurité maximale (Établissements de Kent, de Millhaven et de l'Atlantique) entre 2003 et 2006. Cette initiative visait à faire face aux difficultés rencontrées dans les établissements à sécurité maximale comme la gestion des délinquants au comportement perturbateur, la prestation des programmes correctionnels et leur achèvement au moment opportun, et le manque d'interactions positives entre le personnel et les délinquants. Les SICI étaient composées de trois éléments interreliés : (1) unités structurelles (création de trois unités distinctes – orientation, unité à encadrement renforcé [UER] et réinsertion sociale); (2) formation du personnel sur l'approche de la SIBM; et (3) intervention de la SIBM à l'intention des délinquants dans l'UER (intervention et ateliers d'acquisition de compétences). Le projet pilote des SICI a pris fin en 2006 parce qu'on n'avait plus de fonds et qu'on n'avait pas de résultats pour appuyer la poursuite de l'initiative. Selon le rapport sur les résultats de la phase 1 des SICI (Blanchette et Moser, 2006), d'importantes questions structurelles et opérationnelles et questions liées à la population avaient empêché la mise en œuvre intégrale prévue du projet pilote; on n'avait donc pas suffisamment de données pour déterminer dans quelle mesure les résultats escomptés avaient été atteints. Après la fin des SICI, divers établissements de tout le Canada ont continué de recourir à la SIBM afin de faire face à des facteurs comme les taux constamment élevés de délinquants en isolement et les faibles taux de participation aux programmes.

La présente évaluation portait principalement sur l'Établissement de Kent. Au cours du projet pilote des SICI, l'Établissement de Kent a mis en œuvre intégralement la SIBM et il l'a fait avec plus de succès que les autres établissements qui ont participé au projet pilote. De plus, l'Établissement de Kent a continué de recourir à l'approche de la SIBM, tant dans la formation du personnel et l'intervention auprès des délinquants en isolement que dans l'UER. La mise en œuvre de la SIBM à l'Établissement de Kent a également mené à l'établissement d'activités relatives à la SIBM à l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Matsqui. Comme ils se trouvent dans la même région que l'Établissement de Kent, ils font également l'objet de l'évaluation. Les problèmes de mise en œuvre particuliers et les différences entre les trois

établissements feront l'objet d'un examen dans la section du rapport portant sur les principales constatations (mise en œuvre).

### **1.3 Profil de la Stratégie d'intervention basée sur la motivation**

L'objectif principal de la SIBM consiste à motiver davantage les délinquants à changer leurs comportements problématiques et, donc, à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels, tout en contribuant à la sécurité du personnel et des autres délinquants.

#### **1.3.1 Objectifs**

La SIBM compte trois volets principaux : formation du personnel, intervention et ateliers d'acquisition de compétences. Les objectifs de chaque volet sont les suivants (SCC, 2005a) :

- a) *Formation du personnel* : La formation du personnel vise à sensibiliser davantage le personnel au processus de changement et aux principes de la motivation, contribuant ainsi à l'adoption d'attitudes plus positives à l'égard du changement et de la réadaptation (Prochaska et DiClemente, 1986), et à l'amélioration des relations et des communications au sein du personnel et entre le personnel et les délinquants (Miller et Rollnick, 1991; 2002). Cette approche devrait permettre de créer un milieu de travail et un cadre de vie plus positifs pour le personnel et les délinquants.
- b) *Intervention* : Le volet intervention vise à accroître la faible motivation du délinquant à l'égard du changement en lui fournissant le soutien et l'encouragement nécessaires pour l'aider à amorcer un processus de changement positif. Ce processus de changement doit aider le délinquant à accepter sa responsabilité personnelle de modifier son comportement problématique. On s'attend à ce que le délinquant qui accepte sa responsabilité soit plus susceptible de participer aux programmes correctionnels et de réaliser son plan correctionnel (Prochaska et DiClemente, 1986).
- c) *Ateliers d'acquisition de compétences* : Les ateliers ont pour but d'améliorer l'adaptation des délinquants au milieu carcéral en leur enseignant des compétences en matière d'autocontrôle et de communications interpersonnelles.



Les compétences acquises dans le cadre des ateliers et la motivation obtenue grâce à l'intervention devraient améliorer les attitudes et les comportements des délinquants, diminuer le nombre d'incidents en milieu carcéral, augmenter la participation des délinquants aux programmes correctionnels et à la réalisation de leur plan correctionnel. Ces résultats devraient contribuer, à long terme, au transfèrement des délinquants vers un établissement à niveau de sécurité moins élevé et à une libération conditionnelle sans problème.

### **1.3.2 Description**

#### Formation du personnel

Les séances de formation portent sur diverses questions, comme la motivation des délinquants, le travail en équipe et la communication positive, les milieux de travail efficaces et la capacité des délinquants de changer.

Cinq séances de formation ont été conçues pour la SIBM (SCC, 2005b) :

- *Formation initiale de deux jours (SIBM-1) et formation de recyclage (SIBM-3)* : Ces séances s'adressent au personnel de première ligne. La formation initiale présente la SIBM et prépare le terrain pour la création d'un milieu propice à la motivation. La formation de recyclage est offerte un an après la formation initiale;
- *Formation avancée (SIBM-4)* : L'objectif de cette séance est de préparer le personnel de première ligne à utiliser la SIBM avec des délinquants au comportement perturbateur en mettant en pratique les différentes stratégies et techniques de l'intervention;
- *Formation sur l'intervention (SIBM-2) et formation sur les ateliers d'acquisition de compétences (SIBM-5)* : L'objectif de ces séances est de préparer les agents de programmes correctionnels et les agents de libération conditionnelle à offrir l'intervention et à présenter les ateliers d'acquisition de compétences.

Dans l'ensemble, la formation du personnel est axée sur le principe de la réceptivité (Andrews et Bonta, 2003) et aide les intervenants à accepter les processus d'apprentissage des délinquants réfractaires au changement. On enseigne aux intervenants la flexibilité et des habiletés de motivation pour les aider à gérer la résistance des délinquants. On leur apprend à s'adapter au style et au rythme d'apprentissage du délinquant, c'est-à-dire à être attentif au degré d'attention du délinquant, à son niveau d'instruction et d'autonomie, à sa maturité, à sa capacité

de lecture et à sa culture. Cette approche devrait contribuer à la réceptivité du délinquant à l'égard du traitement (SCC, 2005a).

### Intervention

L'intervention repose sur trois modèles bien connus dans le domaine du changement et de la motivation (SCC, 2005a) : le modèle transthéorique du changement (MTC) conçu par Prochaska et DiClemente (1986), les principes de l'entrevue motivationnelle (EM) de Miller et Rollnick (1991) et le modèle de réduction des méfaits de Marlatt (1998).

Prochaska et DiClemente (1986) ont créé le modèle transthéorique (aussi connu sous le nom de modèle des stades du changement). Selon les prémisses de ce modèle, pour changer son comportement, le client doit acquérir une motivation suffisamment grande pour le faire et avoir confiance en ses capacités de réaliser ce changement. Le changement se produit en cinq stades : (1) la précontemplation, (2) la contemplation, (3) la préparation, (4) l'action et (5) le maintien. La SIBM se divise en quatre étapes. À la première étape, l'intervenant aide le délinquant à cerner ses comportements problématiques et à diminuer sa résistance au changement. La deuxième étape correspond au stade de la contemplation; l'intervenant tente alors d'exacerber l'ambivalence du délinquant à l'égard du changement. À la troisième étape, l'intervenant aide le délinquant à surmonter son ambivalence et à accroître sa motivation à changer. Le délinquant doit alors se concentrer sur ses buts et réfléchir aux conséquences positives que le changement pourrait avoir. À la quatrième étape, le délinquant élabore un plan d'action pour réussir son changement. Lorsqu'il est prêt à passer au stade de l'action, il peut participer aux ateliers d'acquisition de compétences.

La SIBM repose aussi sur les principes de l'entrevue motivationnelle : (1) exprimer de l'empathie, (2) éviter l'argumentation, (3) accepter la résistance, (4) renforcer l'efficacité personnelle et (5) développer la dissonance cognitive (Miller et Rollnick, 1991; 2002). Les trois premiers principes sont cruciaux pour créer une relation de confiance entre le délinquant et l'intervenant. Le quatrième principe est essentiel à la motivation à l'égard du changement, puisqu'il permet d'aider le délinquant à augmenter la confiance qu'il a en ses capacités d'effectuer un changement. Le cinquième principe est le développement de la dissonance cognitive, qui permet au délinquant d'établir ses buts à court, à moyen et à long terme.

De plus, la SIBM s'inspire aussi de la philosophie du modèle de la réduction des méfaits de Marlatt (1998). L'intervenant doit respecter les objectifs que le délinquant s'est fixés et accepter toute amélioration du comportement afin d'encourager tout changement qui entraîne une diminution des conséquences négatives des comportements problématiques.

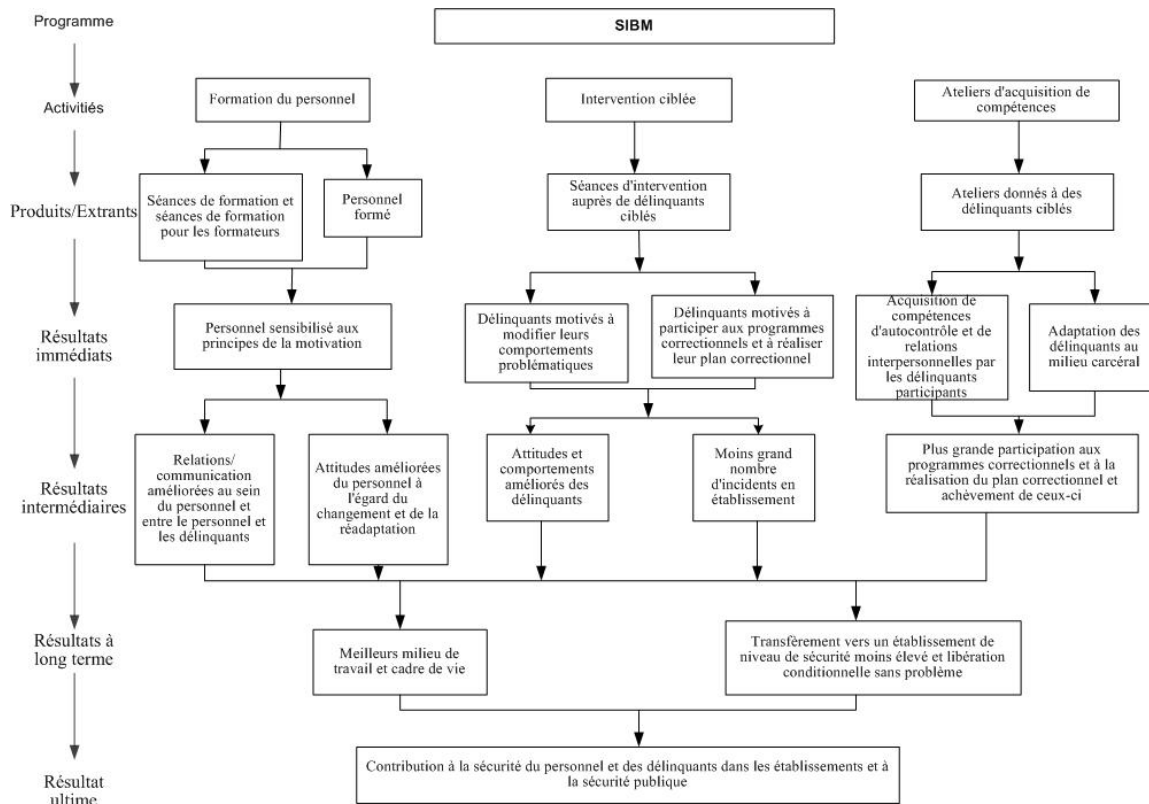
### Ateliers d'acquisition de compétences

Dans la mesure où les comportements perturbateurs du délinquant sont liés à ses lacunes dans certains domaines de compétences, le délinquant peut participer à des ateliers d'acquisition de compétences après l'intervention. Ces ateliers sont fondés sur d'autres programmes correctionnels, en particulier le programme de prévention de la violence. Comme on suppose que le délinquant ne possède pas certaines compétences, les ateliers sont axés sur l'acquisition et la pratique des compétences définies par le délinquant. Ces compétences comprennent l'autocontrôle, la maîtrise de soi, l'amélioration de la communication, le contrôle des pensées à risque élevé, la prévention de la toxicomanie et la résolution de problèmes.

### **1.3.3 Modèle logique**

Le modèle logique définit les liens entre les activités accomplies dans le cadre d'une politique, d'un programme ou d'une initiative et l'atteinte des résultats. Comme le montre la Figure 1, le modèle logique de la SIBM délimite la philosophie et les questions pertinentes sur lesquelles reposent les principes de base de la SIBM et précise les interrelations entre les activités de l'initiative et les résultats escomptés.

**Figure 1 – Modèle logique de la SIBM**



Les résultats attendus de la SIBM sont les suivants :

- les membres du personnel seront davantage sensibilisés aux processus de changement et aux principes de la motivation, et ils les comprendront mieux, ce qui leur permettra d'avoir des attitudes positives à l'égard de la réadaptation et, par la suite, de meilleures relations et communications avec les délinquants;
- les délinquants seront de plus en plus motivés à modifier leurs comportements problématiques et à acquérir les compétences nécessaires pour améliorer leurs attitudes et leurs comportements; et,
- les délinquants participeront aux programmes correctionnels et à la réalisation de leur plan correctionnel, et pourront par la suite être transférés dans un établissement de niveau de sécurité moins élevé et réussir leur libération conditionnelle.

### 1.3.4 Structure de gouvernance

Le commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels (CAOPC), a la responsabilité ultime de la SIBM. Le directeur, Programmes de réinsertion sociale, est responsable de la prestation de la SIBM. La gestion de la SIBM et de son contenu relève du gestionnaire des Programmes pour les délinquants, Division des programmes de réinsertion sociale, qui relève du directeur. Au niveau des établissements, les personnes chargées de l'intervention auprès des délinquants relèvent du gestionnaire des Programmes.

### 1.3.5 Dépenses

La SIBM semble avoir été financée à partir de trois sources différentes :

1. Selon les documents financiers fournis par l'Administration centrale (AC) et la région du Pacifique, des fonds destinés à la SIBM ont été reportés de 2005-2006 à 2007-2008. Ces fonds devaient servir à la formation. Plus particulièrement, l'Établissement de Kent a reçu 110 300 \$ en 2005-2006, 200 000 \$ en 2006-2007 et 102 000 \$ en 2007-2008.<sup>3</sup> En 2007-2008, l'Établissement de Matsqui s'est vu octroyer 150 000 \$.
2. Depuis 2005-2006, la SIBM a été financée au moyen de fonds réaffectés à partir de la Stratégie d'intervention en isolement (SCC, 2006b). Ces fonds semblent provenir d'allocations du Conseil du Trésor obtenues dans le cadre du Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations (PNILO) de 1999 pour la mise en œuvre du Programme de prévention de la violence.<sup>4</sup> Les fonds reçus dans le cadre de cette présentation visaient à financer les coûts d'un psychologue (PS-04) et d'un agent de programme (WP-04) chargés de la prestation du programme. Les fonds annuels prévus dans la présentation s'élevaient à 138 453 \$ (SCC, 2008).
3. En 2008, le Comité de direction du SCC a approuvé une affectation annuelle de 300 000 \$ pour poursuivre la SIBM dans la région du Pacifique. Ces fonds ont été codés sous le modèle d'affectation du SCC et ne figurent pas dans une initiative en particulier.

---

<sup>3</sup> Même si elle n'a pas pu confirmer ces chiffres au moyen d'un compte rendu de décisions, la Direction des programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale a indiqué que le Comité de direction du SCC a approuvé l'octroi d'une somme annuelle de 250 000 \$ pour la SIBM à l'Établissement de Kent en 2005.

<sup>4</sup> Étant donné le rôle de ces membres du personnel dans le cadre du PPV, il est possible que les fonds aient été codés ailleurs, ce qui expliquerait en partie l'écart dans les dépenses de la SIBM.

Les affectations totales pour la SIBM depuis 2004-2005 correspondent à 1 989 865 \$ (voir le Tableau 1).

**Tableau 1 – Affectations à la SIBM dans la région du Pacifique**

Source	2004-2005 <sup>a</sup>	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Fonds reportés		110 300 \$	200 000 \$	252 000 \$		
Stratégie d'intervention en isolement		138 453 \$	138 453 \$	138 453 \$	138 453 \$	138 453 \$
Approbation du Comité de direction					300 000 \$	300 000 \$
Autre	135 300 \$					
<b>Total</b>	<b>135 300 \$</b>	<b>248 753 \$</b>	<b>338 453 \$</b>	<b>390 453 \$</b>	<b>438 453 \$</b>	<b>438 453 \$</b>

Nota : <sup>a</sup> Veuillez prendre note que les affectations de la région du Pacifique pour l'exercice en cours s'élevaient à 135 300 \$ et ont été transférées à partir de la réserve opérationnelle. Le compte rendu de décisions n'était pas disponible pour confirmer l'approbation de ce transfert

Le budget et les dépenses réelles de l'Établissement de Kent, de l'Établissement de Matsqui et de l'Établissement Mountain figurent au Tableau 2.



**Tableau 2 – Budget et dépenses de la SIBM <sup>5</sup>****Établissement de Kent**

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	100 000 \$	91 917 \$	91 667 \$	96 162 \$	83 333 \$	463 079 \$
	Fonctionnement	15 300 \$	0	5 000 \$	6 160 \$	0	26 460 \$
Réelles	Salaires	102 646 \$	24 484 \$	31 113 \$	43 592 \$	81 327 \$	283 162 \$
	Fonctionnement	13 601 \$	7 668 \$	2 238 \$	0	241 \$	23 748 \$
						Réelles totales	306 910 \$

**Établissement de Matsqui**

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	-	-	-	-	83 333 \$	83 333 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Réelles	Salaires	-	-	-	1 439 \$	14 848 \$	16 287 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
						Réelles totales	16 287 \$

**Établissement Mountain**

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	-	-	-	-	69 127 \$	69 127 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	17 047 \$	17 047 \$
Réelles	Salaires	-	-	-	-	96 498 \$	96 498 \$
	Fonctionnement	-	-	-	-	15 991 \$	15 991 \$
						Réelles totales	112 489 \$

**Établissement de Kent, Établissement de Matsqui et Établissement Mountain**

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Budget	Salaires	100 000 \$	91 917 \$	91 667 \$	96 162 \$	235 793 \$	615 539 \$
	Fonctionnement	15 300 \$	0	5 000 \$	6 160 \$	17 047 \$	43 507 \$
Réelles	Salaires	102 646 \$	24 484 \$	31 113 \$	0	192 673 \$	395 947 \$
	Fonctionnement	13 601 \$	7 668 \$	2 238 \$	45 031 \$	16 232 \$	39 739 \$
						Réelles totales	435 686 \$ <sup>a</sup>

Nota : <sup>a</sup> Veuillez prendre note que les dépenses totales enregistrées pour la SIBM ne représentent que 22 p. 100 des affectations signalées.

Source: Système intégré de rapports de gestion (SIRG)

<sup>5</sup> Il est important de noter que malgré les diverses sources d'affectation définies pour la SIBM, les dépenses n'ont été enregistrées que sous un code (c.-à-d. 0064).

## **2.0 STRATÉGIE D'ÉVALUATION**

La Direction de l'évaluation du SCC a procédé à la présente évaluation afin de fournir aux décideurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions à long terme en matière de politique stratégique et d'investissement dans le domaine des programmes pour délinquants. L'évaluation était de nature formative et sommative, et elle portait sur la pertinence, la mise en œuvre, le succès, le rapport coût-efficacité et les résultats imprévus. Une grille d'évaluation détaillée figure à l'annexe A.

### **2.1 Objectifs de l'évaluation**

Les résultats attendus suivants ont été définis pour chaque objectif de l'évaluation :

Objectif n° 1 : pertinence

- 1) La SIBM est compatible avec les priorités correctionnelles et les autres stratégies de réinsertion sociale.

Objectif n° 2 : mise en œuvre

- 1) La SIBM est utilisée comme intervention par les agents de programmes correctionnels et les autres membres du personnel formés;
- 2) Le taux de participation à la SIBM par le groupe cible est élevé.
- 3) La mise en œuvre de la SIBM est faite conformément aux normes décrites dans la stratégie; et,
- 4) La SIBM fait l'objet d'une coordination entre l'administration centrale et les régions.

Objectif n° 3 : succès

- 1) Les extrants prévus sont produits par l'initiative;
- 2) La participation à la formation du personnel sur la SIBM contribue à augmenter la sensibilisation du personnel correctionnel et à améliorer ses attitudes à l'égard des principes de la motivation et des stades du changement;
- 3) La participation à la SIBM permet aux délinquants de mieux comprendre leurs comportements perturbateurs et les motive à modifier ces comportements;
- 4) La participation à la SIBM aide les délinquants à participer aux programmes correctionnels ainsi qu'à la réalisation de leur plan correctionnel et à les terminer;

- 5) La SIBM contribue à réduire le nombre d'incidents et de comportements perturbateurs dans les établissements;
- 6) La SIBM contribue au transfèrement des délinquants vers des établissements de niveau de sécurité moins élevé et(ou) à la libération conditionnelle sans problème; et,
- 7) La SIBM contribue à l'amélioration des communications au sein du personnel et entre le personnel et les délinquants, ce qui contribue finalement à l'amélioration du milieu de travail et du cadre de vie.

Objectif n° 4 : rapport coût-efficacité<sup>6</sup>

- 1) Les extrants/résultats attendus de la SIBM ont été atteints de façon efficace au moyen des fonds prévus.

Objectif n° 5 : effets imprévus

- 1) Résultats imprévus.

## 2.2 Méthode d'évaluation

Pour la présente évaluation, nous avons utilisé une approche multiméthodes faisant appel à une méthodologie quantitative et qualitative pour déterminer les objectifs de l'évaluation. Cette approche comprenait les éléments suivants :

- une séance de discussion;
- des entrevues avec des informateurs clés;
- des entrevues avec des délinquants;
- des sondages auprès d'intervenants;
- l'examen de documents du SCC et de l'administration fédérale;
- l'examen de données et de documents sur les programmes;
- l'examen de la littérature didactique;
- des renseignements sur la formation du personnel obtenus du Système de gestion des ressources humaines (SGRH);
- des données financières obtenues du Système intégré de rapports de gestion (SIRG); et,

---

<sup>6</sup> En raison des questions de mise en œuvre, il n'y a pas de preuve à l'appui pour déterminer si les coûts liés à la SIBM sont inférieurs ou comparables à ceux d'autres programmes correctionnels semblables.

- des données automatisées provenant du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC et des RADAR.

### **2.2.1 Mesures et procédures**

#### Groupe de discussion

Des coordonnateurs de la formation du personnel et des intervenants de l'Établissement de Kent, de l'Établissement Mountain et de l'Établissement de Matsqui ont été invités à participer à une séance de discussion avec des membres de la Direction de l'évaluation. On a aussi demandé à ces personnes d'inviter d'autres membres du personnel ayant reçu une formation sur la SIBM de chacun de leurs établissements respectifs à y participer. Au total, 11 personnes ont participé à la séance de discussion : cinq de l'Établissement de Kent, cinq de l'Établissement Mountain et une de l'Établissement de Matsqui. Il s'agissait de membres du personnel chargés du fonctionnement, de la gestion et de l'administration de la SIBM. Au cours de la séance, les participants ont fait part de leur opinion au sujet de la mise en œuvre de la SIBM et des difficultés rencontrées et ils ont formulé des recommandations.

#### Entrevues avec des informateurs clés

Des entrevues téléphoniques ont eu lieu avec des personnes ( $N = 5$ ) qui avaient participé étroitement à la mise en œuvre et à la prestation de la SIBM depuis sa création à l'Établissement de Kent. Leurs réponses ont servi tout au long du rapport d'évaluation à préciser les questions de mise en œuvre et à corroborer les renseignements et les réponses obtenues par d'autres moyens.

#### Entrevues avec des délinquants

Des membres du personnel de la Direction de l'évaluation ont interrogé 15 délinquants à l'Établissement de Kent ayant participé ou participant à la SIBM. Le protocole des entrevues comprenait une combinaison de questions ouvertes et de questions fermées. Les questions fermées étaient surtout sous forme d'échelles de Likert et de questions dichotomiques (oui/non). Huit des délinquants interrogés faisaient partie de la population générale tandis que six étaient placés en isolement et un se trouvait en isolement protecteur. Tous les délinquants, sauf un, ont indiqué qu'ils participaient actuellement à la SIBM, et neuf ont signalé qu'ils y avaient déjà participé. Sur les 15 délinquants, neuf ont dit qu'ils bénéficiaient de services dans le cadre de

la SIBM dans la population générale, huit dans l'UER, sept en isolement, un dans l'USD et un en isolement protecteur.

### Sondages auprès d'intervenants

Le questionnaire conçu pour les membres du personnel a été créé au moyen du logiciel SNAP Surveys. Le sondage comprenait une combinaison de questions ouvertes et de questions fermées. Les questions fermées étaient surtout sous forme d'échelles de Likert et de questions dichotomiques (oui/non). Les questionnaires ont été placés dans InfoNet du SCC et envoyés à tous les employés de l'Établissement de Kent, de l'Établissement Mountain et de l'Établissement de Matsqui pour qu'ils y répondent volontairement au cours d'une période de deux semaines. D'autres intervenants clés de l'AC ayant participé à l'élaboration de la stratégie d'intervention ont également été invités à y répondre. Après la collecte des données, les réponses ont été importées dans le logiciel SNAP Survey et exportées et analysées au moyen du logiciel de statistiques pour les sciences sociales (SPSS). Les données qualitatives ont été transférées dans un document en Microsoft Word, où des thèmes pertinents ont été générés par des analystes de la Direction de l'évaluation.

En ce qui concerne les données quantitatives, il convient de noter que les réponses « ne sais pas » et les non-réponses ont été exclues au moment du calcul des fréquences et des pourcentages. De plus, les réponses pour les échelles de Likert à cinq éléments ont souvent été regroupées en trois catégories; par conséquent, les éléments inférieurs ont été agrégés, les éléments intermédiaires ont été conservés et les deux éléments supérieurs ont été agrégés. Par exemple, « pas du tout d'accord » et « pas d'accord » ont été agrégés pour donner « pas d'accord » tandis que « plus ou moins d'accord » est demeuré et que « d'accord » et « tout à fait d'accord » ont été agrégés pour donner « d'accord ».

Le sondage a été conçu pour des personnes qui étaient au moins assez familières avec les buts et les objectifs de la SIBM. Quarante-cinq personnes ont commencé le sondage en ligne alors que 70 connaissaient assez les objectifs pour répondre à tout le questionnaire.

La majorité des répondants ont indiqué que leur poste actuel se classait dans la catégorie des agents de correction (22 %;  $n = 15/69$ ), des programmes correctionnels (13 %;  $n = 9/69$ ), des services d'administration (9 %;  $n = 6/69$ ), des gestionnaires correctionnels (7 %;  $n = 5/69$ ) et des services de santé (7 %;  $n = 5/69$ ). Les autres catégories étaient les suivantes : directeur adjoint,

gestion de cas, aumônerie, finances, services alimentaires, informatique, services et approvisionnement des établissements, entretien, agent de libération conditionnelle, psychologie, sécurité et autre. Seize pour cent ( $n = 11/70$ ) des répondants faisaient partie des effectifs de l'Établissement de Kent, 23 % ( $n = 16/70$ ), de l'Établissement de Matsqui, 59 % ( $n = 41/70$ ), de l'Établissement Mountain et 3 % ( $n = 2/70$ ) étaient des membres du personnel de l'AC ayant participé à la conception de la SIBM.

### Examen de documents

Voici les documents examinés pour les divers volets de l'évaluation :

- rapports ministériels (p. ex. rapport du Comité d'examen du SCC, rapports sur les plans et les priorités) et documents de politique (p. ex. directives du commissaire [DC]);
- rapports sur les programmes (p. ex. dossier sur les cas de consultation, rapport sur les résultats de la phase 1 des SICI, rapport du groupe de travail sur l'USD, CGRR) et documents et données (p. ex. manuels de formation, listes des participants aux cours, échelles de traitement et données); et,
- littérature didactique concernant la motivation des délinquants et les entrevues motivationnelles, le modèle transthéorique du changement et le modèle de réduction des méfaits.

### Données automatisées

Le SGD (base de données automatisée du SCC) a servi à extraire les données concernant les participants à la SIBM et un groupe de référence ainsi qu'à déterminer les taux des divers résultats des établissements.

## **2.2.2 Analyses**

### Entrevues et sondage

Des fréquences et des pourcentages ont été calculés pour toutes les questions fermées, et des thèmes pertinents ont été générés pour toutes les questions ouvertes. Les thèmes qualitatifs issus des questions ouvertes fournissent le contexte des données quantitatives tout au long du rapport d'évaluation.



## Analyses statistiques

Deux sortes d'analyses ont été effectuées : (1) des analyses fondées sur les délinquants; et (2) des analyses fondées sur les taux observés en établissement.

Des analyses fondées sur les délinquants n'ont été réalisées que pour les participants de l'Établissement de Kent. Plus particulièrement, des comparaisons prétest et post-test ont été établies pour diverses mesures (c.-à-d. suivi du plan correctionnel [SPC], classement par niveau de sécurité, accusations d'infraction disciplinaire et participation aux programmes) dans le cas des délinquants qui ont participé à la SIBM. De plus, des comparaisons post-test ont été établies avec un groupe de référence composé de délinquants choisis selon un jumelage individualisé pour les mêmes mesures. Pour chaque délinquant du groupe étudié, on a choisi un détenu de l'Établissement de Kent qui lui correspondait le plus pour les caractéristiques suivantes : (a) durée de la peine totale; (b) groupe d'âge; (c) niveau de sécurité; (d) appartenance à un groupe autochtone; et (e) risque concernant le SPC. La date de référence, après laquelle les mesures post-test ont été prises, a été déterminée d'après la durée de la peine que le délinquant jumelé du groupe étudié avait purgée au moment de sa première participation à la SIBM.<sup>7</sup>

Chaque délinquant a été relié à sa contrepartie jumelée.

Les données sur les délinquants ont été analysées au moyen du test de Wilcoxon pour observations appariées<sup>8</sup> ou d'une analyse de régression logistique par mesures répétées,<sup>9</sup> selon la nature des données. Des analyses fondées sur les taux des établissements ont été effectuées pour l'Établissement de Kent, l'Établissement de Matsqui et l'Établissement Mountain. En particulier, dans le cas des analyses fondées sur les taux des établissements, on a utilisé une série chronologique interrompue (c.-à-d. le modèle autorégressif à moyenne mobile intégrée [ARIMA] pour examiner les variations associées à la mise en œuvre de la SIBM en ce qui concerne les taux des divers résultats. Des taux ont été calculés par mois, d'avril 2000 à décembre 2009, soit au

---

<sup>7</sup> Par exemple, si un délinquant du groupe étudié a commencé à participer à la SIBM au tiers de sa peine, la date au tiers de la peine du délinquant jumelé était sa date de référence. Le premier SPC suivant cette date a ensuite été choisi.

<sup>8</sup> Le test de Wilcoxon pour observations appariées est l'analogue indépendant de la distribution du test t pour les échantillons connexes (Howell, 1997). L'avantage des tests non paramétriques est qu'ils ne reposent pas sur une estimation paramétrique et(ou) des hypothèses de distribution; par conséquent, la validité du test ne dépend pas du fait que la distribution de la variable dans la population soit normale ou non (Howell, 1997). C'était préférable, car les données étaient étalées vers la droite et s'appliquaient à un groupe de référence jumelé.

<sup>9</sup> Une analyse de régression logistique par mesures répétées convenait à des données dichotomiques lorsqu'un chi carré ne pouvait pas être obtenu, car les groupes n'étaient pas indépendants parce que l'échantillon a été généré au moyen d'une méthode de jumelage individualisé.

total 117 mois. Les taux pour les résultats suivants ont été calculés : (a) les accusations d'infraction disciplinaire; (b) isolement imposé; (c) participation aux programmes ou au travail; (d) réévaluation à la hausse du niveau de sécurité; et (e) réévaluation à la baisse du niveau de sécurité. Les dates de mise en œuvre de la SIBM dans les trois établissements différaient; par conséquent, la durée des périodes préalables et postérieures à l'intervention divergeait d'un établissement à l'autre.

Les constatations générales de l'analyse des séries chronologiques interrompues seront examinées par rapport à la présentation simple des taux moyens préalables et postérieurs pour les diverses mesures des résultats. Une présentation technique des résultats figure à l'annexe B.

### **2.2.3 Limites**

L'évaluation en cours présente un certain nombre de limites à prendre en considération. En outre, plusieurs problèmes de mise en œuvre de la stratégie d'intervention ont surgi pendant l'évaluation; pour répondre aux principales questions soulevées par l'évaluation, il a fallu résoudre des difficultés importantes.

Une limite était l'utilisation des protocoles des entrevues et du sondage établis pour l'évaluation. Plus particulièrement, en raison des problèmes de mise en œuvre rencontrés, les protocoles utilisés n'indiquaient pas comment l'intervention s'était déroulée dans les différents établissements ou le début de la prestation de l'intervention à partir de son concept original. Par exemple, pendant les entrevues avec les délinquants, il a fallu adapter plusieurs questions pour mieux tenir compte de la situation particulière d'un délinquant par rapport à la SIBM.

Le petit échantillon de membres du personnel sondés aux trois établissements constituait une autre limite. Même si tous les membres du personnel avaient été invités à participer, le taux de réponse a été très faible (6 % des membres du personnel actuels dans les trois établissements). Par conséquent, il est peut-être impossible d'appliquer les réponses à tous les membres du personnel. Cela a également réduit la possibilité d'examiner les points de vue du personnel sur les changements survenus dans le milieu carcéral par suite de la SIBM. En outre, une très petite partie des membres de l'Établissement de Kent ont participé au sondage. Cela pose un problème, étant donné l'accent mis par l'évaluation sur l'Établissement de Kent, car il s'agit du seul établissement des trois examinés qui a offert l'intervention aux délinquants.

De même, le nombre de délinquants interrogés était très petit en raison des difficultés posées par le calendrier et le délai. Bon nombre des délinquants qui avaient participé à la SIBM étaient placés en isolement en raison de la fermeture de l'UER, ce qui a empêché les membres de l'équipe de la Direction de l'évaluation d'avoir accès à eux. Par conséquent, il est peut-être impossible d'appliquer les réponses à tous les participants à la SIBM.

De plus, une des limites de l'évaluation était le manque général de données disponibles sur les programmes. Par exemple, les documents appropriés pour suivre les progrès antérieurs et postérieurs à la SIBM des délinquants (c.-à-d. échelles sur l'état de préparation et la réceptivité aux traitements ainsi que les avantages des traitements) n'ont pas été remplis. De plus, les évaluations préalables et postérieures à la SIBM effectuées avec le personnel pendant les séances de formation n'ont pas été réalisées de manière uniforme. En raison des fichiers de données incomplets, il était donc impossible d'examiner statistiquement les variations survenues avant et après l'intervention.

De plus, des erreurs de codage ont été rencontrées dans les données sur la formation du personnel, qui ont nui à la possibilité de déterminer le nombre précis de membres du personnel qui ont reçu une formation pendant les diverses séances sur la SIBM.

Enfin, il y avait un nombre relativement faible de participants à la SIBM dans les données provenant du SGD qui ont servi à effectuer les analyses fondées sur les délinquants. Il semble que seuls les délinquants qu'on considère comme ayant terminé la SIBM ont été effectivement enregistrés dans le SGD tandis que ceux qui n'ont terminé que certains éléments n'ont pas été enregistrés. Les intervenants de la SIBM ont tenu un registre des délinquants ayant participé à la SIBM, quel que soit leur degré de participation; toutefois, ces données ne sont pas fiables, car les taux de participation, les dates d'achèvement et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas terminé la SIBM sont inconnus.

### 3.0 PRINCIPALES CONSTATATIONS

Les résultats sont présentés sous les objectifs respectifs de l'évaluation, à savoir : (1) pertinence, (2) mise en œuvre, (3) succès, (4) rapport coût-efficacité, et (5) résultats imprévus ou autres.

#### 3.1 Objectif n° 1 : pertinence

**Objectif de l'évaluation :** *La SIBM est-elle compatible avec les priorités correctionnelles et les autres stratégies de réinsertion sociale de l'organisme et de l'ensemble du gouvernement?*

**Constatation N° 1 - Les interventions basées sur la motivation sont conformes aux priorités correctionnelles et aux stratégies de réinsertion sociale du SCC. De plus, il existe un besoin évident d'interventions basées sur la motivation étant donné les niveaux actuels de motivation des délinquants au sein du SCC et, en particulier, dans les établissements à sécurité maximale.**

#### Compatibilité avec les priorités correctionnelles et les stratégies de réinsertion sociale

L'objectif de la SIBM visant à motiver davantage les délinquants à changer leurs comportements problématiques est compatible avec l'énoncé de mission du SCC,<sup>10</sup> c.-à-d. « contribuer à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain ». L'initiative est également liée à l'activité du programme Interventions correctionnelles du SCC et appuie le résultat stratégique suivant du SCC : « la garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique » (SCC, 2009b).

Par conséquent, la majorité des membres du personnel sondés ont convenu que les buts et les objectifs de la SIBM sont compatibles avec la mission du SCC (89 %;  $n = 62/70$ ). Au moyen d'énoncés qualitatifs, les membres du personnel ont également indiqué que la SIBM est compatible avec le mandat du SCC ( $n = 5$ ) et qu'elle offre des outils supplémentaires au personnel ( $n = 5$ ). Lorsqu'on leur a demandé quels étaient, à leur avis, les buts et les objectifs de la SIBM, les membres du personnel ont en grande partie répondu qu'elle visait à motiver les délinquants à changer leurs comportements problématiques ( $n = 40$ ), à améliorer la

<sup>10</sup> L'énoncé de mission du SCC figure dans son site Web à : <http://www.csc-scc.gc.ca/text/index-fra.shtm>.

communication ( $n = 25$ ), à inciter les délinquants à participer aux programmes correctionnels et à leur plan correctionnel. ( $n = 15$ ) et à renforcer la sécurité de l'établissement ( $n = 9$ ).

### **Nécessité d'améliorer la motivation des délinquants et les interventions motivationnelles**

La motivation des délinquants à changer de comportement et à participer aux programmes correctionnels a des conséquences importantes pour les résultats et l'achèvement des programmes (Bottos, 2009; Stewart et Cripps Picheca, 2001). Les délinquants qui abandonnent les programmes correctionnels ou en sont expulsés présentent généralement un risque plus élevé, ont des besoins plus grands et affichent des niveaux de motivation moins élevés à l'égard d'une intervention que les délinquants qui terminent les programmes (Nunes et Cortoni, 2006). De plus, les décrocheurs enregistrent des taux de récidive plus élevés après leur mise en liberté (Bottos, 2009; Hanson et coll., 2002; Stewart et Cripps Picheca, 2001). Par conséquent, il a été indiqué que la prestation de programmes préparatoires aux délinquants à risque élevé et à grands besoins pour résoudre les problèmes de réceptivité (comme une faible motivation) peut réduire la probabilité de l'abandon et de l'expulsion (Nunes et Cortoni, 2006). Dans la même veine, une récente méta-analyse a montré que les programmes qui s'inspiraient des principes du risque, des besoins et de la réceptivité enregistraient le taux de réduction le plus élevé de récidive sexuelle et générale (Hanson, Bourgon, Helmus et Hodgson, 2009).

Par conséquent, il y a un besoin évident de techniques de motivation dans le domaine des services correctionnels afin d'augmenter les chances des délinquants de mener à bonne fin les programmes et, à terme, de réintégrer la société. Des stratégies comme les entrevues motivationnelles et le modèle transthéorique du changement ont été utilisées dans beaucoup de domaines d'intervention, dont les services correctionnels.

#### *Entrevues motivationnelles et modèle transthéorique du changement*

L'entrevue motivationnelle (EM) est une méthode de communication complexe visant à renforcer la motivation intrinsèque fondée sur la croyance selon laquelle la motivation est un état de préparation au changement qui peut fluctuer au fil du temps et dans différentes situations (Miller et Rollnick, 1991). Elle a été conçue en tant que stratégie pratique pour préparer des individus à modifier leur comportement ou à suivre une thérapie et à s'y engager entièrement. À cette fin, on crée un climat positif en exprimant de l'empathie, en définissant l'écart entre le

comportement actuel et les objectifs de l'individu, en évitant les disputes et la confrontation, en faisant face à la résistance en reformulant les affirmations du client à l'égard du changement et en encourageant la résolution des problèmes, et en appuyant l'auto-efficacité (Miller et Rollnick, 1991). L'EM est souvent examinée en même temps que le MTC élaboré par Prochaska et DiClemente (1986), et elle suppose que ce ne sont pas tous les clients qui sont prêts à changer et que leur niveau de préparation peut différer (Andrews et Bonta, 2003).

L'efficacité de l'EM et du MTC contre la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme a été largement démontrée (Carey, Carey, Maisto et Purnine, 2002; Carroll et coll., 2006; DiClemente, Bellino et Neavins, 1999; Lincourt, Kuettel et Bombardier, 2002; McKee et coll., 2007; Mendel et Hipkins, 2002; Schneider, Casey et Kohn, 2000; Spirito et coll., 2004). Des résultats variables ont été obtenus lorsque l'EM et le MTC ont été appliqués aux problèmes de santé mentale (Chanut, Brown et Dongier, 2005; Martino, Carroll, O'Malley et Rounsaville, 2000; Westra et Dozois, 2006) et physique (Dunn, Neighbors et Larimer, 2006).

Plus récemment, l'EM, parfois envisagée dans le cadre d'un MTC, a été utilisée dans le cas de populations correctionnelles afin d'inciter des délinquants à suivre un traitement visant à réduire la récidive. Par exemple, dans une étude des services de probation, l'utilisation de l'EM était significativement associée à l'amélioration de l'attitude des délinquants (Harper et Hardy, 2000). L'EM peut aussi être considérée comme une intervention dont l'utilisation convient très bien à un milieu correctionnel en raison de sa brièveté, de son efficacité comme traitement préalable et intervention autonome et de la possibilité d'y avoir recours malgré des ressources limitées (Stein et coll., 2006).

### Environnement actuel du SCC

Le niveau de motivation d'un délinquant est évalué au moment de l'évaluation initiale et à divers moments de sa peine; il peut être considéré comme faible, moyen ou élevé.<sup>11</sup> Le 28 janvier 2010, un instantané de la population des établissements fédéraux du SCC a révélé que 6 % des délinquantes et 20 % des délinquants étaient considérés comme ayant un faible niveau

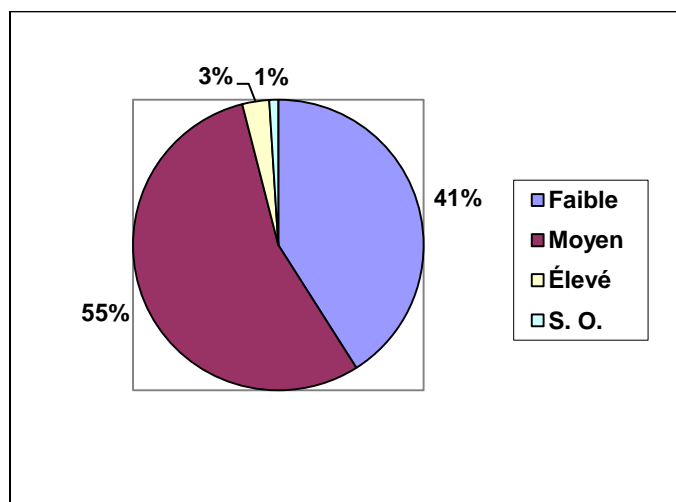
---

<sup>11</sup> L'évaluation de la motivation est fondée sur les lignes directrices établies dans la *DC 710-1 : Progrès par rapport au plan correctionnel* (CSC, 2007)

de motivation.<sup>12</sup> Comme il a été mentionné plus haut, il est plus difficile de faire participer les délinquants peu motivés au processus de changement, et ceux-ci ont tendance à ne pas terminer les programmes. Ils constituent donc un groupe important auprès duquel il faut intervenir pour les motiver.

Comme la SIBM a été créée au départ pour faire face aux problèmes rencontrés dans les établissements à sécurité maximale, un instantané des niveaux de motivation des délinquants dans les établissements à sécurité maximale du SCC a été examiné (voir la Figure 2).<sup>13</sup> Cinquante-cinq pour cent des délinquants ont été considérés comme ayant un niveau de motivation moyen, 41 %, comme ayant un niveau de motivation faible et 3 %, comme ayant un niveau de motivation élevé.

**Figure 2 - Niveaux de motivation des délinquants dans les établissements à sécurité maximale du SCC**



Source : Données extraites des RADAR le 16 mars 2010

Dans le cadre de l'évaluation actuelle, des instantanés des niveaux de motivation des délinquants à l'Établissement de Kent, à l'Établissement de Matsqui et à l'Établissement Mountain ont également été examinés (voir Figure 3 et Figure 4).<sup>14</sup> Trente-cinq pour cent des délinquants à l'Établissement de Kent ont été considérés comme ayant un faible niveau de

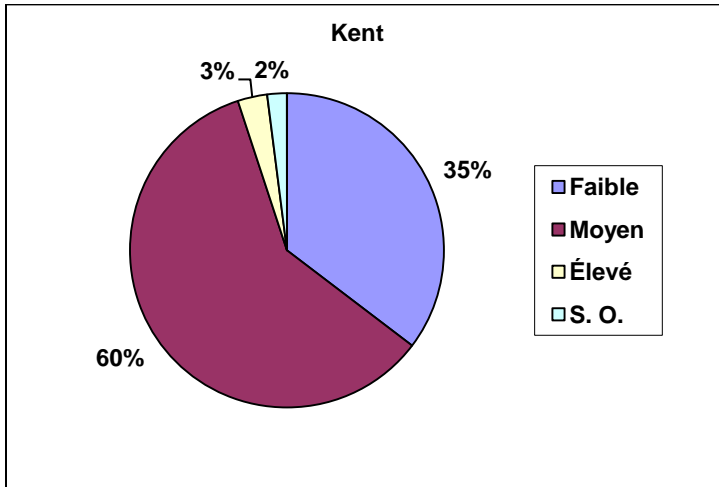
<sup>12</sup> Source : Données extraites des RADAR le 28 janvier 2010. Il s'agit surtout de délinquants incarcérés, mais il peut aussi y avoir des délinquants dont la liberté a été suspendue, sous surveillance, libérés sous caution, en détention préventive, faisant l'objet d'une nouvelle peine ou dont la liberté a été révoquée.

<sup>13</sup> S. O. s'applique aux délinquants qui se sont évadés ou pour qui le niveau de motivation n'est pas disponible.

<sup>14</sup> Ibid.

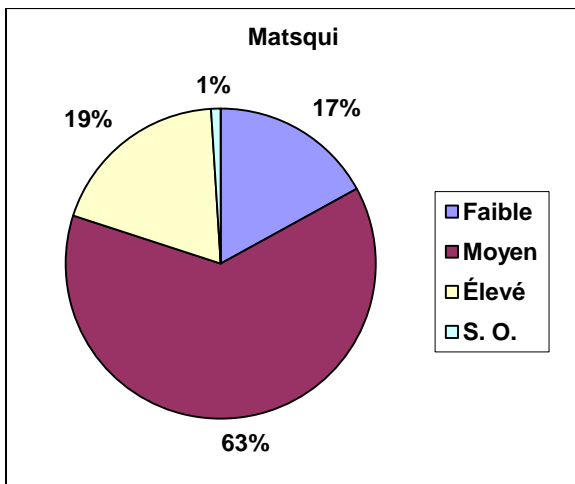
motivation, tandis que 17 % et 22 % ont été considérés comme ayant de faibles niveaux de motivation à l'Établissement de Matsqui et à l'Établissement Mountain, respectivement.

**Figure 3 - Niveaux de motivation à l'Établissement de Kent**

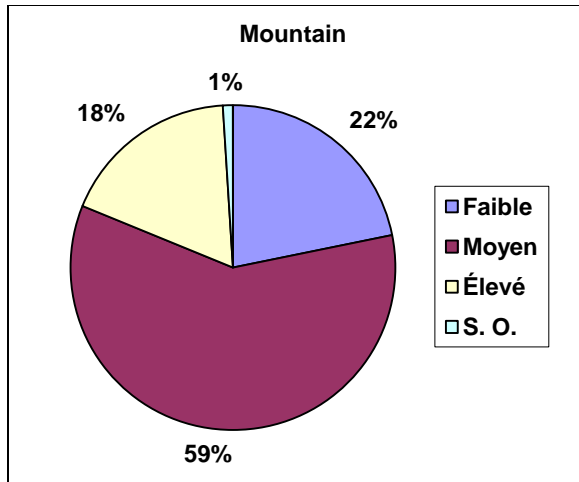


Source : Données extraites des RADAR le 16 mars 2010.

**Figure 4 - Niveaux de motivation des délinquants à l'Établissement de Matsqui et à l'Établissement Mountain**







Source : Données extraites des RADAR le 16 mars 2010.

Selon ces constatations, une grande partie des membres du personnel qui ont participé au sondage ont convenu que la SIBM répondait à un besoin défini (94 %;  $n = 50/53$ ). Les énoncés qualitatifs comprenaient la nécessité d'encourager et de motiver les délinquants à changer leurs comportements problématiques ( $n = 18$ ), la nécessité d'encourager les délinquants à participer aux programmes correctionnels et à leur plan correctionnel ( $n = 10$ ) et la nécessité de la communication ( $n = 9$ ).

**Recommandation 1 : Étant donné que la motivation des délinquants est essentielle pour les interventions correctionnelles, le SCC devrait intégrer, au besoin, des approches fondées sur la motivation aux stratégies correctionnelles de réinsertion sociale, notamment au MPCI.**

### 3.2 Objectif n° 2 : mise en œuvre

*Objectif de l'évaluation : La SIBM a-t-elle été mise en œuvre de manière à permettre d'atteindre de façon réaliste les buts et les objectifs et de tenir compte adéquatement des problèmes de mise en œuvre?*

**Constatation N°2 - Le mode d'utilisation de la SIBM diffère de sa conception originale. Des différences ont été observées entre les établissements, l'Établissement de Kent offrant l'intervention directement aux délinquants tandis que l'Établissement Mountain et l'Établissement de Matsqui mettent l'accent sur les interactions avec le personnel.**

Même si la majorité des membres du personnel qui ont participé au sondage ont indiqué que les buts et les objectifs de la SIBM sont compatibles avec ceux du SCC et que la stratégie d'intervention répond à un besoin défini, seulement la moitié ont convenu que les buts et objectifs de la SIBM étaient réellement atteints (54 %;  $n = 34/63$ ) et qu'elle était mise en œuvre conformément à sa conception (51 %;  $n = 28/55$ ). Par la suite, beaucoup de membres du personnel ont également fait état de facteurs qui ont influé sur la prestation et la mise en œuvre de la SIBM (89 %;  $n = 40/45$ ), comme les questions de formation ( $n = 16$ ), le manque d'intérêt ( $n = 8$ ) et les questions financières ( $n = 5$ ). Ces réponses sont également conformes aux discussions qui ont eu lieu pendant la séance de discussion et aux entrevues avec des informateurs clés selon lesquelles la mise en œuvre de la SIBM a rencontré des difficultés importantes. Ces problèmes de mise en œuvre feront l'objet d'un examen plus approfondi dans le cas de l'Établissement de Kent que dans celui de l'Établissement Mountain et de l'Établissement de Matsqui.

### **Différences dans la mise en œuvre**

Les multiples sources d'information (p. ex. séances de discussion, entrevues avec des informateurs clés, sondages auprès d'intervenants, documents) ont permis de déterminer que ce ne sont pas tous les aspects de la SIBM qui ont été mis en œuvre aux trois établissements. À l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Matsqui, les volets intervention et ateliers d'acquisition de compétences de la SIBM n'ont pas été mis en œuvre auprès des délinquants; par conséquent, les activités de la SIBM sont demeurées au niveau du personnel. Il convient de noter que, pour ces établissements, il n'était pas prévu de recourir directement à l'intervention auprès des délinquants. Par comparaison, la SIBM est utilisée auprès des délinquants de l'Établissement de Kent. Toutefois, depuis sa création en 2003, la mise en œuvre de l'intervention a été modifiée.

#### Établissement de Kent

Au moment de la présente évaluation, un seul intervenant à temps plein et un seul agent de programmes correctionnels à temps partiel étaient chargés de la prestation de la SIBM. Les agents de programmes correctionnels à l'Établissement de Kent n'ont pas reçu de formation depuis 2006 pour la prestation de la SIBM. Les entrevues avec des informateurs clés ont permis de déterminer que, dans l'ensemble, les membres du personnel étaient réticents à suivre une

formation spécialisée en raison de leur lourde charge de travail et du temps que la SIBM les obligeait à consacrer à chaque délinquant.

La prestation de la SIBM a commencé auprès des délinquants placés dans l'unité d'isolement en novembre 2003 tandis qu'elle a commencé en octobre 2004 auprès des délinquants de l'UER. L'UER avait pour but d'offrir un environnement contrôlé et sûr aux délinquants qui devaient faire l'objet d'une surveillance et d'un contrôle renforcés tout en aidant à favoriser un changement de comportement. C'est surtout dans cette unité que la SIBM a été offerte aux délinquants par un intervenant à plein temps alors qu'on a eu moins recours à la stratégie d'intervention dans l'aire d'isolement.

Les entrevues avec des informateurs clés ont permis de déterminer que les délinquants placés en isolement sollicité sont passés de l'aire d'isolement à l'UER, où ils ont été évalués en vue de leur retour dans la population générale. Toutefois, en 2007, ce transfèrement de l'aire d'isolement à l'UER a cessé, et les délinquants ont dû être placés directement en isolement ou dans l'UER d'après l'évaluation du risque. Il en a résulté un boycott de l'unité par les délinquants de la population générale parce qu'ils devaient passer plus de temps dans l'UER que dans l'aire d'isolement. Ce boycott a inévitablement rendu plus compliquée la prestation de la SIBM. Depuis lors, cependant, la période de séjour dans l'UER a été révisée pour qu'elle corresponde à la période de séjour de 30 jours en isolement.

Les travaux de construction dans l'UER, qui ont commencé en 2009 et qui ont entraîné sa fermeture temporaire, ont également compliqué la prestation de la SIBM. Au moment de la présente évaluation, la SIBM était offerte aux délinquants dans différentes unités (p. ex. isolement, population générale, isolement protecteur). Les délinquants qui se trouvaient dans l'UER ont surtout été transférés dans l'unité d'isolement. D'après les observations préliminaires des informateurs clés, ce transfèrement a eu un effet sur l'efficacité de la SIBM en raison de la difficulté d'accès à l'intervention et du climat négatif dans l'aire d'isolement. Il est prévu que les travaux de construction seront terminés en 2010 et que l'unité sera rouverte pour tous les délinquants.

### *Établissement Mountain et Établissement de Matsqui*

Comme il a été mentionné, la SIBM n'a pas été mise en œuvre officiellement auprès des délinquants de l'Établissement Mountain et de l'Établissement de Matsqui. Les membres du

personnel ne procèdent pas à l'intervention ou n'offrent pas d'ateliers d'acquisition de compétences, mais incorporent plutôt les principes de la SIBM concernant les EM et le MTC dans leurs activités quotidiennes et les interactions entre eux. Dans ces établissements, l'accent a donc été mis sur la formation du personnel concernant les principes de la SIBM plutôt que sur la prestation de l'intervention auprès des délinquants. On s'attend à ce que l'amélioration des communications du personnel contribue à un meilleur environnement général pour le personnel et les délinquants et, par conséquent, à accroître la possibilité de renforcer la motivation des délinquants.

### **Intervention des agents de programmes correctionnels et d'autres membres du personnel ayant reçu une formation**

**Constatation N°3 - Un grand nombre de membres du personnel ont participé aux séances générales de sensibilisation du personnel visant à leur présenter les principes de la SIBM. Il n'y a pas eu de formation sur l'intervention et l'acquisition de compétences depuis 2006.**

#### Formation du personnel

Comme il a été mentionné dans la description de la SIBM, un volet important de la stratégie d'intervention est la formation du personnel, qui comprend cinq séances possibles (c.-à-d. formation initiale de deux jours [SIBM-1]; formation sur l'intervention [SIBM-2]; formation de recyclage [SIBM-3]; formation avancée [SIBM-4]; formation sur les ateliers d'acquisition de compétences [SIBM-5]). De plus, l'Établissement de Kent a incorporé une brève séance de sensibilisation du personnel qui est offerte avant la formation initiale de deux jours, et il a réuni la formation de recyclage et la formation en intervention de Kent (KIT).<sup>15</sup> Tout le matériel de formation utilisé est fondé sur les manuels conçus par la Division des programmes de réinsertion sociale de l'AC. Des documents particuliers fondés sur les principes de la SIBM ont également été élaborés pour faciliter les séances de formation dans chacun des établissements.

La formation du personnel a commencé à l'Établissement de Kent en 2003-2004, et tous les genres de séances sur la SIBM ont été offerts. Les séances sur la SIBM-2 et la SIBM-5 n'ont pas été présentées depuis 2006. L'Établissement de Matsqui et l'Établissement Mountain ont

---

<sup>15</sup> La séance de sensibilisation du personnel a été appelée « SIBM-SP » tandis que la formation de recyclage et la formation en intervention de Kent réunies ont été appelées « SIBM-7 ».

commencé à faire suivre au personnel la formation sur la SIBM en 2007-2008 et 2008-2009, respectivement. Toutefois, comme ces établissements n'ont pas mis en œuvre l'intervention ou les ateliers d'acquisition de compétences pour les délinquants, les membres du personnel ne participent pas aux séances sur la SIBM-2 ou la SIBM-5.

L'objectif actuel des trois établissements consiste à faire en sorte que tous les membres du personnel suivent la formation sur la SIBM-1. La formation sur la SIBM constitue une priorité dans les plans d'action sur la transformation de chacun des établissements. Au moment de la présente évaluation, 252 personnes à l'Établissement de Matsqui avaient reçu une formation sur la SIBM-1, et 227 personnes à l'Établissement Mountain. Pendant la même période, 159 personnes à l'Établissement de Kent ont également reçu une formation sur la SIBM-1. Voir au Tableau 3 le nombre de membres du personnel ayant reçu une formation sur la SIBM à l'Établissement de Kent, à l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Matsqui.<sup>16</sup>

Chacun des établissements compte un certain nombre de personnes qui ont été formées pour offrir la formation sur la SIBM à tous les membres du personnel. Au moment de l'évaluation, il y avait six instructeurs à l'Établissement Mountain, cinq, à l'Établissement de Matsqui, et 11 à l'Établissement de Kent.<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> Veuillez noter que ces chiffres peuvent ne pas être très précis en raison d'erreurs de codage possibles et de la façon dont les données sont codées dans le SGRH.

<sup>17</sup> À l'Établissement de Kent, huit membres du personnel peuvent offrir la formation sur la SIBM-1, et trois sur la SIBM-3, six, sur la SIBM-7 et deux sur la SIBM-2 et la SIBM-5.

**Tableau 3 – Nombre de membres du personnel ayant reçu une formation sur la SIBM**

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	Total
SIBM-1 (Formation initiale)								
Kent <sup>a</sup>	208	43	6	32	83	53	23	448
Mountain	-	-	-	-	-	182	45	227
Matsqui <sup>b</sup>	-	-	-	-	195	57	-	252
SIBM-2 (Formation sur l'intervention)								
Kent	-	1	5	-	-	-	-	6
SIBM-3 (Formation de recyclage)								
Kent	-	77	31	-	-	-	-	108
SIBM-4 (Formation avancée)								
Kent	-	23	-	-	-	-	-	23
SIBM-5 (Ateliers d'acquisitions de compétences)								
Kent	-	2	2	-	-	-	-	4
SIBM-7 (Formation de recyclage et formation d'intervention de Kent)								
Kent	-	-	-	64	12	-	-	76
SIBM-SP (Séance de sensibilisation du personnel)								
Kent	-	-	-	-	-	16	73	89

Nota : <sup>a</sup> Il semble y avoir eu des erreurs de codage concernant les séances de 2008-2009 à l'Établissement de Kent, car la formation a été codée sous SIBM-2, et elle n'a pas eu lieu. Cela a été corrigé pour refléter la formation sur la SIBM-1. <sup>b</sup> Il semble y avoir eu aussi des erreurs de codage semblables concernant les séances de 2007-2008 et 2008-2009 à l'Établissement de Matsqui. Cela a aussi été corrigé pour refléter la formation sur la SIBM-1. Source : Système de gestion des ressources humaines (SGRH); les données portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 7 janvier 2010.

Les participants à la séance de discussion ont fait état du taux élevé de roulement du personnel. Même si les membres du personnel ont peut-être reçu une formation adéquate sur la SIBM, bon nombre d'entre eux sont partis pour remplir d'autres fonctions ou ne font plus partie de l'effectif des établissements. Cela a pu être un facteur qui a contribué à la capacité des établissements de mettre en œuvre intégralement l'intervention. De plus, le taux de roulement des cadres supérieurs et le changement des priorités peuvent également avoir influé sur la formation du personnel et la prestation de la SIBM.

Selon les participants au groupe de discussion, même s'il serait avantageux d'offrir plus de séances de formation, il importe aussi de donner aux nouveaux membres du personnel le temps de s'adapter au milieu carcéral avant de recevoir la formation. Ils ont donc proposé que les nouveaux membres du personnel suivent une formation sur la SIBM après avoir occupé leur poste pendant environ un an. En outre, les participants ont recommandé que les trois

établissements combinent leurs efforts en matière de formation afin de maximiser les ressources et de former plus de membres du personnel.

Les participants au groupe de discussion ont soulevé une autre question relativement à la formation du personnel : la différence par rapport au rôle classique dans un milieu carcéral et le fait que la SIBM s'écarte de l'interaction traditionnelle entre les délinquants et les membres du personnel. Ils ont proposé de tenir compte davantage de ces facteurs pendant les séances de formation et d'inclure ceux-ci dans le manuel et les séances de formation. Les participants au groupe de discussion ont aussi recommandé d'offrir la formation à l'extérieur des établissements, car cela permettrait de s'affranchir de l'influence du milieu carcéral en créant un cadre d'apprentissage plus cohésif. En fait, ils ont indiqué que la formation à l'extérieur a remporté du succès à l'Établissement Mountain.

#### Utilisation de la SIBM avec les délinquants ciblés

Tous les délinquants interrogés à l'Établissement de Kent ont indiqué que l'intervenant de la SIBM était la principale personne chargée d'offrir celle-ci. Grâce à de multiples sources d'information (p. ex. séances de discussion, sondages auprès des intervenants, documents), on a déterminé que des réunions individuelles d'une durée d'environ 45 minutes ont eu lieu avec les délinquants. Ces réunions portaient en particulier sur la définition des comportements problématiques au moyen de la réduction de la résistance et de l'ambivalence par l'accroissement de la motivation intrinsèque. De plus, les ateliers d'acquisition de compétences comprenaient des discussions individuelles avec les délinquants pendant les réunions concernant les compétences particulières à aborder. Ces séances portaient sur les mêmes domaines que les ateliers d'acquisition de compétences structurés.

#### **Participation du groupe cible**

**Constatation N°4 - Des critères de sélection clairs n'ont pas été établis pour la SIBM, car la candidature de tous les délinquants qui veulent participer à l'initiative est acceptée. Toutefois, le profil des participants disponibles a montré que la SIBM est surtout offerte aux délinquants affichant un niveau de motivation moyen, puis à ceux qui ont un faible niveau de motivation.**

Même si un délinquant est placé dans l'UER, il n'est pas obligé de participer aux activités de la SIBM. Inversement, les délinquants ne se voient pas refuser de participer à la SIBM, quel que soit leur niveau de motivation ou le lieu de l'unité (c.-à-d. population générale, isolement, UER). En outre, bien qu'un des principaux objectifs de la SIBM consiste à motiver les délinquants à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels, ils peuvent demander de participer à la SIBM s'ils ont déjà terminé ceux-ci.

Compte tenu de ce qui précède, tous les délinquants interrogés (100 %;  $n = 15/15$ ) ont indiqué qu'ils participaient de leur plein gré à la SIBM. La majorité des délinquants interrogés ont dit que les principales raisons de leur participation à la SIBM étaient les problèmes de comportement (47 %;  $n = 7/15$ ), l'attitude (20 %;  $n = 3/15$ ) et le soutien (27 %;  $n = 4/15$ ). Tous les délinquants interrogés (100%;  $n = 15/15$ ) ont indiqué que la SIBM était avantageuse pour eux, car il s'agissait d'une bonne source de soutien (40 %;  $n = 6/15$ ) et elle les aidait à s'améliorer (33 %;  $n = 5/15$ ).

Les compétences enseignées pendant les séances de motivation comprenaient l'autocontrôle (40 %;  $n = 6/15$ ), la résolution de problèmes (40 %;  $n = 6/15$ ), la communication (33 %;  $n = 5/15$ ), la maîtrise de la colère (27 %;  $n = 4/15$ ), le contrôle des pensées à risque élevé (27 %;  $n = 4/15$ ) et la prévention de la toxicomanie (27 %;  $n = 4/15$ ). Tous les délinquants étaient au moins modérément satisfaits des séances qui portaient sur le perfectionnement professionnel. Sept délinquants ont indiqué que les séances les avaient aidés à atteindre leurs objectifs sur le plan de l'acquisition de compétences, et six délinquants ont dit qu'elles les avaient aidés à s'adapter au milieu carcéral.

**Recommandation 2 - Même si les délinquants peuvent tirer parti d'approches fondées sur la motivation, le SCC devrait établir des critères de sélection pour joindre efficacement les délinquants qui bénéficieraient d'une stratégie d'intervention basée sur la motivation pour favoriser leur participation aux programmes correctionnels.**



**Constatacion N°5 - Les données enregistrées sont incomplètes, ce qui réduit la capacité du SCC de déterminer de manière appropriée l'importance de la participation des délinquants à la SIBM et leurs progrès.**

Comme il a été mentionné dans la section sur les limites, en raison de données incomplètes sur la participation des délinquants à la SIBM, le nombre de participants considérés comme ayant terminé la stratégie d'intervention est relativement petit. Par conséquent, le nombre exact de participants à la SIBM et leur degré de participation sont inconnus.

Au total, selon le SGD, 58 délinquants ont terminé la SIBM à l'Établissement de Kent depuis la mise en œuvre. D'après les données démographiques, 28 % ( $n = 16$ ) étaient autochtones et 10 % ( $n = 6$ ) purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité. La durée de la peine totale moyenne des délinquants qui ne purgeaient pas une peine d'emprisonnement à perpétuité ( $n = 52$ ) était de 1981,19 jours ( $E. T. = 1\ 528$ ) ou 5,42 ans ( $E. T. = 4,18$ ). Soixante-dix-huit pour cent ( $n = 45$ ) avaient commis une infraction visée à l'Annexe I à l'origine de leur peine en cours tandis que 7 % ( $n = 4$ ) avaient commis une infraction visée à l'Annexe II. Avant de participer à la SIBM, 68 % ( $n = 32/47$ ) des délinquants étaient considérés comme ayant un niveau de motivation moyen tandis que 32 % ( $n = 15/47$ ) étaient considérés comme ayant un faible niveau de motivation. L'âge moyen au moment de l'achèvement de la SIBM était de 29,59 ans ( $E. T. = 5,94$ ).

Le groupe de référence comprenait 58 délinquants de l'Établissement de Kent choisis à partir du SGD selon un jumelage individualisé. D'après les données démographiques, 24 % ( $n = 14$ ) étaient autochtones et 10 % ( $n = 6$ ) purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité. La durée de la peine totale moyenne des délinquants qui ne purgeaient pas une peine d'emprisonnement à perpétuité ( $n = 52$ ) était de 2201,46 jours ( $E. T. = 2259,49$ ) ou 6,03 ans ( $E. T. = 6,19$ ). Soixante-quatorze pour cent ( $n = 43$ ) avaient commis une infraction visée à l'Annexe I à l'origine de leur peine en cours tandis que 14 % ( $n = 8$ ) avaient commis une infraction visée à l'Annexe II. En ce qui concerne le niveau de motivation avant la date de référence, 50 % ( $n = 21/42$ ) étaient considérés comme ayant un faible taux de motivation alors que 45 % ( $n = 19/42$ ) étaient considérés comme ayant un taux de motivation moyen et 5 %

( $n = 2/42$ ), comme ayant un taux élevé de motivation. L'âge moyen à la date de référence était de 28 ans ( $E. T. = 6,47$ ).

**Recommandation 3 : Pour montrer les principaux résultats correctionnels de la SIBM, on devrait établir une stratégie claire de collecte et de suivi des données.**

### **Coordination entre l'AC et la région du Pacifique**

**Constatation N°6 - L'AC et la région du Pacifique ont eu de la difficulté à coordonner la SIBM, ce qui a nui à gestion et à la mise en œuvre générales de la stratégie d'intervention.**

Les multiples sources d'information (p. ex. entrevues avec des informateurs clés, sondages auprès du personnel) ont révélé les difficultés de coordination de la SIBM entre l'AC et la région du Pacifique, d'où la nécessité d'apporter une amélioration dans ce domaine afin d'assurer la mise en œuvre appropriée de l'intervention. Selon la perception générale, l'AC devrait affecter plus de ressources à la gestion de la SIBM afin d'obtenir une mise en œuvre appropriée. De plus, comme il a été mentionné précédemment, le taux élevé de roulement des cadres supérieurs dans les établissements peut avoir influé sur l'établissement des priorités et, par conséquent, sur la prestation de l'intervention.

### **3.3 Objectif n° 3 : succès**

*Objectif de l'évaluation : La SIBM produit-elle les extrants prévus par rapport aux ressources utilisées et permet-elle d'atteindre les résultats prévus?*

### **Sensibilisation accrue et amélioration de l'attitude des membres du personnel**

**Constatation N°7 - Les membres du personnel qui ont répondu au sondage ont indiqué que la formation du personnel sur la SIBM avait contribué à les sensibiliser davantage (aux techniques de motivation) et à améliorer leur attitude, ce qui donne à penser que la sensibilisation du personnel a servi de base utile aux principes de la SIBM jusqu'à présent.**

Le principal objectif de la formation de tous les membres du personnel des établissements sur l'approche de la SIBM était de sensibiliser ceux-ci davantage aux principes de la motivation et d'améliorer leur attitude à l'égard du changement des délinquants. Comme le montre le

Tableau 4, alors que les membres du personnel qui ont participé au sondage avaient des opinions diversifiées sur le degré de contribution de la SIBM à l'atteinte de ces objectifs, la majorité d'entre eux ont convenu que la SIBM avait contribué au moins « modérément » à la sensibilisation accrue et à l'amélioration de l'attitude des membres du personnel. Selon les énoncés qualitatifs, la SIBM a contribué à une meilleure compréhension du rôle des autres membres du personnel et à l'amélioration des communications entre ceux-ci ( $n = 17$ ). Inversement, plusieurs personnes ont indiqué que les activités de formation du personnel n'étaient pas efficaces ( $n = 6$ ).

**Tableau 4 – Réponses des membres du personnel au sondage concernant leur sensibilisation et leur attitude**

	Pas du tout ou peu <i>n</i> (%)	Modérément <i>n</i> (%)	Beaucoup ou extrêmement <i>n</i> (%)
La SIBM a contribué :			
Au recensement approprié des délinquants ayant des problèmes de motivation ( $n = 52$ )	15 (29 %)	15 (29 %)	22 (42 %)
À la sensibilisation du personnel aux principes de la motivation ( $n = 62$ )	15 (24 %)	19 (31 %)	28 (45 %)
À l'acquisition par le personnel de connaissances sur l'utilisation des techniques de motivation $n = 62$ )	20 (32 %)	20 (32 %)	22 (35 %)
À la sensibilisation du personnel au processus de changement ( $n = 58$ )	18 (31 %)	17 (29 %)	23 (40 %)
À améliorer l'attitude à l'égard du changement et de la réadaptation chez le personnel ( $n = 65$ )	24 (37 %)	17 (25 %)	25 (38 %)

Même si les réponses des membres du personnel variaient en ce qui concerne la sensibilisation accrue et l'amélioration de l'attitude, il est important de savoir que cela tenait peut-être au fait que la formation du personnel concernant les principes de la SIBM n'a commencé à l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Matsqui qu'en 2007-2008. Par conséquent, tous les membres du personnel n'ont peut-être pas eu assez de temps pour recevoir une formation sur la SIBM et assimiler entièrement les principes afin d'assister à des changements importants. Les réponses variables pourraient aussi être attribuables à l'attitude de certains membres du personnel à l'égard des principes de la SIBM. Plus particulièrement, les séances de discussions et les réponses au sondage auprès des membres du personnel ont révélé que plusieurs d'entre eux ont l'impression qu'il est impossible d'enseigner les principes de

motivation et les interactions dans le cadre de la SIBM, mais qu'il s'agit plutôt de l'approche typique à adopter dans le cas des délinquants ayant un faible niveau de motivation.

**Recommandation 4 : Le SCC devrait s'assurer, au besoin, que les membres du personnel ont suivi la formation sur la SIBM et qu'ils sont encouragés à l'appliquer afin de favoriser un contexte où les délinquants peuvent participer activement à leur plan correctionnel.**

**Compréhension par les délinquants de leurs comportements perturbateurs et motivation à changer ceux-ci**

**Constataion N°8 - Les analyses quantitatives n'ont révélé au aucun écart significatif dans les niveaux de motivation des délinquants à l'égard du SPC avant et après la SIBM. Toutefois, la rétroaction des délinquants interrogés a indiqué des effets positifs en ce qui concerne l'accroissement de la compréhension par les délinquants de leurs comportements perturbateurs et de leur motivation à changer ceux-ci.**

Les analyses statistiques sur les délinquants qui ont été effectuées (c.-à-d. test de Wilcoxon pour observations appariées) n'ont révélé aucun écart significatif entre la première évaluation préalable et la première évaluation postérieure à la SIBM en ce qui concerne les mesures du SPC pour le groupe des participants à la SIBM. Les fréquences des cotes sont présentées au Tableau 5.

**Tableau 5 – Fréquences des cotes des délinquants pour les mesures du SPC**

Mesure	Période	N	Faible/Min.	Moyenne/Mod.	Élevée/Max	p
Motivation	Préalable	44	11	32	1	NS
	Postérieure	44	13	31	0	
Emploi	Préalable	44	3	33	8	NS
	Postérieure	44	3	33	8	
Relations matrimoniales et familiales	Préalable	44	18	24	2	NS
	Postérieure	44	17	25	2	
Fréquentations	Préalable	44	0	18	26	NS
	Postérieure	44	0	18	26	
Toxicomanie	Préalable	44	4	7	33	NS
	Postérieure	44	4	8	32	
Fonctionnement dans la collectivité	Préalable	44	11	20	13	NS
	Postérieure	44	11	19	14	
Orientation personnelle et affective	Préalable	44	1	9	34	NS
	Postérieure	44	1	8	35	
Attitudes	Préalable	44	4	9	31	NS
	Postérieure	44	5	8	31	
Risque	Préalable	44	0	8	36	NS
	Postérieure	44	0	8	36	
Besoin	Préalable	44	0	6	38	NS
	Postérieure	44	0	5	39	
Potentiel de réinsertion sociale	Préalable	44	37	7	0	NS
	Postérieure	45	38	6	0	

NS = Non significatif

De même, les analyses statistiques sur les délinquants (c.-à-d. test de Wilcoxon pour observations appariées) n'ont révélé aucun écart significatif 6 mois après la SIBM pour les mesures du SPC entre le groupe de participants à la SIBM et le groupe de référence jumelé. Voir au Tableau 6 les fréquences des cotes.

**Tableau 6 – Comparaison postérieure des fréquences des cotes des délinquants pour les mesures du SPC**

Mesure	Groupe	Période	N	Faible	Moyenne	Élevée	p
Motivation	SIBM	Postérieure	51	14	36	1	NS
	Référence		50	22	26	2	
Emploi	SIBM	Postérieure	51	5	37	9	NS
	Référence		50	6	31	13	
Relations matrimoniales et familiales	SIBM	Postérieure	51	20	28	3	NS
	Référence		50	22	20	8	
Fréquentations	SIBM	Postérieure	51	0	19	32	NS
	Référence		50	0	16	34	
Toxicomanie	SIBM	Postérieure	51	5	9	37	NS
	Référence		50	3	9	38	
Fonctionnement dans la collectivité	SIBM	Postérieure	51	14	23	14	NS
	Référence		50	16	22	12	
Orientation personnelle et affective	SIBM	Postérieure	51	1	10	40	NS
	Référence		50	1	8	41	
Attitude	SIBM	Postérieure	51	5	10	36	NS
	Référence		50	3	12	35	
Risque	SIBM	Postérieure	51	0	13	38	NS
	Référence		50	1	11	38	
Besoin	SIBM	Postérieure	51	0	7	44	NS
	Référence		50	0	5	45	
Potentiel de réinsertion sociale	SIBM	Postérieure	51	42	7	2	NS
	Référence		50	39	10	1	

NS = Non significatif

Les répondants au sondage auprès des membres du personnel avaient également des opinions variables lorsqu'il s'agissait de déterminer si la SIBM avait contribué à l'accroissement de la motivation des délinquants à changer les comportements problématiques (voir le Tableau 7).

**Tableau 7 – Réponses des membres du personnel concernant la motivation des délinquants**

		Pas du tout ou peu	Modérément	Beaucoup ou extrêmement
		<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)	<i>n</i> (%)
La SIBM a contribué :				
À l'accroissement de la motivation des délinquants à changer leurs comportements problématiques	Tous ( <i>n</i> = 47)	21 (45 %)	11 (23 %)	15 (32 %)
	Kent ( <i>n</i> = 8)	2 (25 %)	3 (38 %)	3 (38 %)
À l'amélioration de l'attitude et du comportement des délinquants	Tous ( <i>n</i> = 45)	21 (49 %)	12 (27 %)	12 (27 %)
	Kent ( <i>n</i> = 8)	2 (25 %)	2 (25 %)	4 (25 %)
À l'acquisition de l'autocontrôle et d'habiletés en communications interpersonnelles	Tous ( <i>n</i> = 42)	21 (50 %)	10 (24 %)	11 (26 %)
	Kent ( <i>n</i> = 7)	3 (43 %)	2 (29 %)	2 (29 %)

Les réponses variables des membres du personnel concernant les changements de comportement des délinquants résultent fort probablement du fait que l'intervention n'a pas été mise en œuvre intégralement auprès des délinquants de l'Établissement Mountain et de l'Établissement de Matsqui. L'examen distinct des réponses des membres du personnel de l'Établissement de Kent indique que les réponses varient également; toutefois, elles étaient généralement plus positives. Inversement, il était clair que la grande majorité des participants à la SIBM interrogés ont convenu que l'intervention avait contribué positivement à leur motivation de changer et de modifier leurs comportements problématiques (voir le Tableau 8).

**Tableau 8 – Réponses des délinquants interrogés concernant leur motivation**

	D'accord <i>n</i> (%)
Les séances de la SIBM ont aidé à :	
Définir leurs comportements problématiques	13 (87 %)
Parler de leur refus de changer	12 (80 %)
Parler de leur volonté de changer	12 (80 %)
Accroître leur motivation à changer leurs comportements problématiques	12 (80 %)
Améliorer leur attitude et leurs comportements	11 (73 %)
La SIBM contribue :	
À améliorer l'attitude et les comportements des délinquants en général	11 (73 %)
À accroître la motivation des délinquants en général	6 (40 %)
À une utilisation plus productive du temps chez les délinquants en général	4 (27 %)

## Participation au plan correctionnel et aux programmes correctionnels

**Constatation N°9 - Les analyses quantitatives et qualitatives n'ont pas révélé que la SIBM avait un effet sur la participation des délinquants aux programmes correctionnels et à la réalisation de leur plan correctionnel.**

On prévoyait qu'en accroissant la motivation des délinquants, la SIBM contribuerait à l'augmentation de la participation des délinquants à la réalisation de leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels. Les analyses statistiques sur les délinquants (c.-à-d. analyses de régression logistique par mesures répétées) n'ont révélé aucun écart significatif 6 mois avant et 6 mois après la SIBM en ce qui concerne la participation aux programmes du groupe ayant participé à la SIBM. De même, il n'y avait pas d'écart significatif 12 mois avant et 12 mois après la SIBM. Les analyses n'ont aussi révélé aucun écart significatif 6 mois après ou 12 mois après l'achèvement de la SIMB en ce qui concerne la participation à n'importe quel programme entre le groupe ayant participé à la SIBM et le groupe de référence jumelé. Le Tableau 9 présente les fréquences de participation.<sup>18</sup>

**Tableau 9 – Fréquences de participation des délinquants aux programmes**

Groupe	Période	<i>N</i>	Non	Oui	<i>p</i>
SIBM	6 mois avant	58	6	52	<i>NS</i>
	6 mois après	58	5	53	
SIBM	12 mois avant	58	4	54	<i>NS</i>
	12 mois après	58	4	54	
SIBM Référence	6 mois après	58	5	53	<i>NS</i>
		58	4	54	
SIBM Référence	12 mois après	58	4	54	<i>NS</i>
		58	3	55	

*NS* = Non significatif

Tout comme les analyses sur les délinquants, les analyses sur les taux des établissements n'ont révélé aucun résultat significatif. Pour les trois établissements, rien ne prouvait que les taux de participation aux programmes différaient avant et après la SIBM. Des renseignements et tableaux d'analyses statistiques plus détaillés figurent à l'annexe B.

<sup>18</sup> D'après le nombre de délinquants ayant participé à au moins un programme.



Environ la moitié des répondants au sondage auprès des membres du personnel ont indiqué que la SIBM n'avait « pas du tout contribué » ou avait « peu » contribué à l'accroissement de la motivation des délinquants à participer à la réalisation de leur plan correctionnel ou à des programmes correctionnels (48 %;  $n = 20/42$ ), tandis que 33 % ( $n = 14/42$ ) ont indiqué qu'elle y avait « beaucoup » contribué. Encore une fois, les réponses variables des membres du personnel peuvent tenir en partie au fait que l'intervention réelle n'a pas été mise en œuvre à l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Matsqui. Toutefois, les réponses des membres du personnel au sondage semblaient conformes aux réponses des délinquants interrogés, car seulement 40 % ( $n = 6/15$ ) des délinquants ont indiqué que la SIBM avait accru leur motivation à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et à des programmes correctionnels. Selon les réponses qualitatives correspondantes données par ceux qui étaient d'accord pour dire que la SIBM accroissait la participation, elle accroissait la sensibilisation aux programmes et les renseignements ( $n = 3$ ) et elle réduisait la résistance aux programmes ( $n = 3$ ). De plus, plusieurs délinquants ont indiqué que cette question ne s'appliquait pas à eux, car les programmes n'étaient pas offerts dans leur établissement (33 %;  $n = 5/15$ ).

Pour évaluer la disponibilité des programmes à l'Établissement de Kent, nous avons examiné le nombre d'inscriptions aux programmes depuis 2001-2002. Comme le montre l'annexe C, les délinquants se sont surtout inscrits dans le domaine de l'éducation. Les inscriptions aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales semblent avoir diminué considérablement tandis qu'il y a eu également une légère baisse du nombre d'inscriptions dans les programmes pour toxicomanes et pour délinquants à comportement violent, dont le nombre a recommencé à augmenter en 2008-2009. Il convient de noter que la disponibilité des programmes d'acquisition de compétences psychosociales a diminué à l'échelle nationale, le nombre total d'inscriptions passant de 4 332 au cours de l'exercice 2002-2003 à 416 pendant l'exercice 2009-2010.<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> Données extraites du Système intégré de rapports, 2010-04-16.

## Incidents en milieu carcéral et comportements perturbateurs

**Constatation N°10 - Les analyses quantitatives n'ont pas révélé que la SIBM avait contribué à une réduction des incidents en milieu carcéral et des comportements perturbateurs, et la rétroaction des participants au sondage et aux entrevues concernant ce résultat était variable.**

### *Incidents en milieu carcéral*

Un résultat prévu de la motivation des délinquants à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et à des programmes correctionnels et à changer leurs comportements perturbateurs est la réduction des incidents en milieu carcéral. Les analyses statistiques sur les délinquants (c.-à-d. test de Wilcoxon pour observations appariées) ont révélé des écarts significatifs entre le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire 6 mois avant et 6 mois après la SIBM du groupe participant. Les analyses ont également révélé des écarts significatifs 12 mois avant et 12 mois après la SIBM chez le groupe participant. Aucun écart significatif n'a été constaté entre le groupe participant et le groupe de référence jumelé 6 mois après ou 12 mois après la SIBM. Voir au Tableau 10 les chiffres moyens des accusations d'infraction disciplinaire.

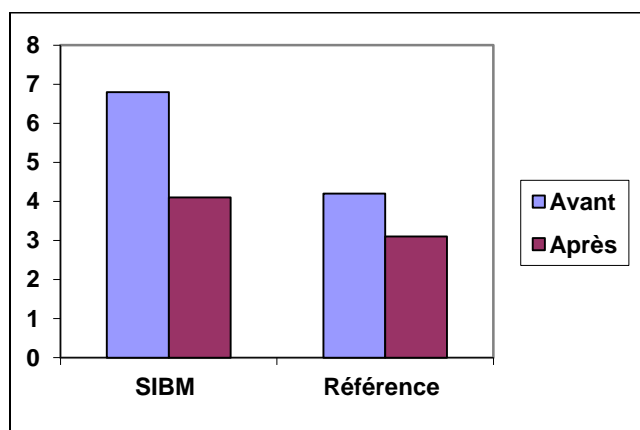
Il faut interpréter avec prudence les constatations importantes concernant le nombre plus faible d'accusations d'infraction disciplinaire après la SIBM. Le fait qu'une tendance semblable ait été observée pour le groupe de référence jumelé (voir Figure 5 et Figure 6) revêt une importance particulière. Par conséquent, il est impossible de déterminer clairement si la SIBM a eu un effet positif sur le groupe de participants, car le groupe de référence a enregistré le même effet positif. Les facteurs qui influent sur ces effets ne sont pas connus pour les deux groupes. Il est donc impossible d'attribuer les effets positifs à la SIBM.

**Tableau 10 – Nombre moyen d’accusations d’infraction disciplinaire chez les délinquants**

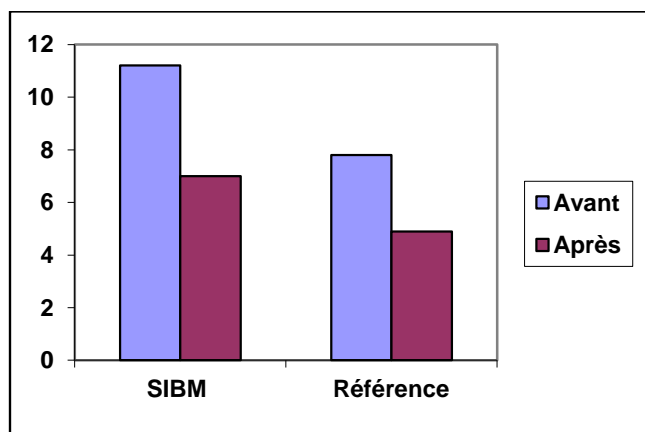
Groupe	Période	N	Moyenne	E. T.	p
SIBM	6 mois avant	58	6,8	6,8	**
	6 mois après	58	4,1	5,7	
SIBM	12 mois avant	58	11,2	9,2	***
	12 mois après	58	7,0	8,7	
SIBM Référence	6 mois après	58	4,1	5,7	NS
		58	3,1	3,5	
SIBM Référence	12 mois après	58	7,0	8,7	NS
		58	4,9	5,9	

NS = Non significatif; \*\*  $p < 0,01$ ; \*\*\*  $p < 0,001$

**Figure 5 - Accusations d’infraction disciplinaire 6 mois avant et 6 mois après la SIBM**



**Figure 6 - Accusations d’infraction disciplinaire 12 mois avant et 12 mois après la SIBM**



Pour déterminer si le taux d'accusations d'infraction disciplinaire du groupe des participants à la SIBM a diminué à un rythme plus rapide que celui du groupe de référence, nous avons testé les effets de l'interaction au moyen de l'analyse de régression de Poisson. L'analyse de régression de Poisson présente l'avantage d'être précisément adaptée à la distribution discrète, souvent très asymétrique, des variables dépendantes (Allison, 1999).

Les résultats n'ont pas révélé d'effet d'interaction important. Par conséquent, les tendances concernant le traitement et la période sont semblables entre le groupe des participants à la SIBM et le groupe de référence jumelé. Voir à l'annexe D des tableaux d'analyses statistiques.

Les analyses fondées sur les taux en établissement ont révélé une hausse importante de 23 % des taux d'accusations d'infraction disciplinaire à l'Établissement de Kent après la mise en œuvre de la SIBM. Toutefois, à l'Établissement de Matsqui, il y a eu une baisse importante de 11 % du nombre moyen de délinquants accusés d'infractions disciplinaires après la mise en œuvre de la SIBM. Il faut interpréter ces résultats avec prudence, car les analyses n'ont pas tenu compte d'autres facteurs qui peuvent avoir influé sur le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire. Par conséquent, les résultats ne peuvent pas être attribués uniquement à la SIBM. Des renseignements plus détaillés et des tableaux d'analyses statistiques figurent à l'annexe B.

Encore une fois, les réponses des membres du personnel au sondage étaient variées en ce qui concerne les changements dans les comportements perturbateurs des délinquants (voir le Tableau 11).

**Tableau 11 – Réponses des membres du personnel au sondage concernant les comportements perturbateurs**

		Pas du tout ou un peu <i>n</i> (%)	Modérément <i>n</i> (%)	Beaucoup ou extrêmement <i>n</i> (%)
La SIBM a contribué :				
À l'utilisation productive du temps des délinquants	Tous ( <i>n</i> = 45)	22 (49 %)	15 (33 %)	8 (18 %)
	Kent ( <i>n</i> = 8)	3 (38 %)	3 (38 %)	2 (25 %)
À la réduction du nombre d'incidents en milieu carcéral	Tous ( <i>n</i> = 44)	24 (55 %)	7 (16 %)	13 (30 %)
	Kent ( <i>n</i> = 8)	3 (38 %)	2 (25 %)	3 (38 %)
À la réduction du nombre de comportements perturbateurs des délinquants	Tous ( <i>n</i> = 46)	21 (46 %)	12 (26 %)	13 (28 %)
	Kent ( <i>n</i> = 8)	4 (50 %)	1 (13 %)	3 (38 %)
À l'adaptation des délinquants au milieu carcéral	Tous ( <i>n</i> = 40)	19 (48 %)	12 (30 %)	9 (23 %)
	Kent ( <i>n</i> = 7)	2 (29 %)	3 (43 %)	2 (29 %)

Selon les réponses des membres du personnel, un peu plus de la moitié des délinquants interrogés (53 %; *n* = 8/15) ont indiqué que la SIBM avait aidé à réduire leur participation à des incidents en établissement tandis qu'un petit nombre de délinquants (20 %; *n* = 3/15) ont dit qu'elle n'avait pas eu d'effet. Plusieurs délinquants interrogés (40%; *n* = 6/15) ont convenu que la SIBM a contribué à réduire le nombre d'incidents en milieu carcéral chez les délinquants en général. De plus, environ la moitié des délinquants interrogés (47 %; *n* = 7/15) ont convenu que la SIBM a contribué à la réduction du nombre de comportements perturbateurs chez les délinquants en général.

### Périodes d'isolement

Les analyses statistiques sur les délinquants (c.-à-d. test de Wilcoxon pour observations appariées) n'ont révélé aucun écart significatif en ce qui concerne le nombre de périodes d'isolement imposé avant et après la SIBM pour le groupe des participants à la SIBM. De même, aucun écart significatif n'a été observé après la SIBM entre le groupe de participants et le groupe de référence jumelé. Voir au Tableau 12 le nombre moyen de périodes d'isolement imposé.

**Tableau 12 – Nombre moyen de périodes d’isolement imposé des délinquants**

Groupe	Période	N	Moyenne	É. T.	p
SIBM	Préalable	58	1,3	1,2	NS
	Postérieure	58	1,2	1,5	
SIBM Référence	Postérieure	58	1,2	1,5	NS
		58	0,6	0,8	

NS = Non significatif

Les analyses des taux en établissement ont révélé une hausse importante des taux d’isolement après la mise en œuvre de la SIBM à l’Établissement de Kent. Plus particulièrement, une augmentation moyenne de 10 % du taux d’isolement postérieur à l’intervention a été enregistrée. Des résultats significatifs ont également été observés pour l’Établissement Mountain, où il y a eu une baisse de 5 % des taux d’isolement moyens après la mise en œuvre de la SIBM. Encore une fois, il faut interpréter avec prudence ces résultats, car les analyses n’ont pas tenu compte d’autres facteurs qui auraient pu influencer sur le nombre de périodes d’isolement. Par conséquent, les résultats ne peuvent pas être attribués uniquement à la SIBM. Des renseignements plus détaillés et des tableaux d’analyses statistiques figurent à l’annexe B.

### **Transfèrement de délinquants dans des établissements d’un niveau de sécurité inférieur et libérations conditionnelles réussies**

**Constatation N°11 - Les données quantitatives n'ont pas révélé que la participation à la SIBM avait un effet sur le transfèrement des délinquants dans des établissements d'un niveau de sécurité inférieur ou le succès de la libération conditionnelle.**

Un résultat à long terme prévu de la participation à la SIBM est le transfèrement dans des établissements d’un niveau de sécurité inférieur et une libération conditionnelle éventuelle réussie. Les analyses statistiques sur les délinquants (c.-à-d. analyse de régression logistique par mesures répétées) n’ont révélé aucun écart significatif dans la réduction des niveaux de sécurité avant et après la SIBM (c.-à-d. première réévaluation du niveau de sécurité après la participation à la SIBM) entre le groupe de participants et le groupe de référence jumelé. Les fréquences de diminution des niveaux de sécurité sont présentées au Tableau 13.

**Tableau 13 – Fréquences des baisses des niveaux de sécurité des délinquants**

Groupe	Période	<i>N</i>	Oui	Non	<i>p</i>
SIBM Référence	Postérieure	43	8	35	<i>NS</i>
		41	14	27	

*NS* = Non significatif

Les analyses des taux en établissement n'ont révélé aucun écart significatif dans les niveaux de sécurité des délinquants avant et après la SIBM aux établissements Mountain et de Matsqui. Toutefois, à l'Établissement de Kent, selon les résultats, il y a eu une hausse importante de 20 % du nombre moyen de délinquants dont le niveau de sécurité a baissé après l'examen suivant la mise en œuvre de la SIBM. Encore une fois, il faut interpréter les résultats avec prudence, car les analyses n'ont pas tenu compte d'autres facteurs qui auraient pu influencer sur la baisse des niveaux de sécurité. Par conséquent, les résultats ne peuvent pas être attribués uniquement à la SIBM. Des renseignements plus détaillés et des tableaux d'analyses statistiques figurent à l'annexe B.

Les analyses statistiques sur les délinquants (c.-à-d. test de Wilcoxon pour observations appariées) n'ont révélé aucun écart significatif entre le groupe de participants à la SIBM et le groupe de référence jumelé en ce qui concerne le genre de première mise en liberté après la participation à la SIBM (voir le Tableau 14).<sup>20</sup>

**Tableau 14 – Fréquences de la première mise en liberté sous condition des délinquants**

Groupe	Période	<i>N</i>	Mise en liberté d'office	DEM	<i>p</i>
SIBM Référence	Postérieure	35	34	1	<i>NS</i>
		32	32	0	

*NS* = Non significatif

### **Amélioration du milieu de travail et du cadre de vie**

Un autre résultat à long terme prévu de la SIBM est que la stratégie d'intervention contribuera à l'amélioration du milieu de travail et du cadre de vie au sein de l'établissement. Comme le montre le Tableau 15, la majorité des répondants ont indiqué que la SIBM a contribué

<sup>20</sup> Veuillez noter que le premier genre de mise en liberté après la participation à la SIBM d'aucun des participants à la SIBM ou des délinquants du groupe de référence n'a été une libération conditionnelle.

au moins « modérément » à l'amélioration des relations et des communications entre les membres du personnel.

**Tableau 15 – Réponses des membres du personnel au sondage concernant le cadre de vie**

	Pas du tout ou un peu <i>n (%)</i>	Modérément <i>n (%)</i>	Beaucoup ou extrêmement <i>n (%)</i>
La SIBM a contribué :			
À l'amélioration des relations et des communications entre les membres du personnel ( <i>n = 66</i> )	17 (26 %)	18 (27 %)	31 (47 %)
À l'amélioration des relations et des communications entre les membres du personnel et les délinquants ( <i>n = 62</i> )	23 (37 %)	17 (27 %)	22 (35 %)
À un milieu de travail et un cadre de vie plus positifs pour le personnel et les délinquants ( <i>n = 65</i> )	23 (35 %)	21 (32 %)	21 (32 %)

Environ la moitié des délinquants interrogés (53 %; *n = 8/15*) ont convenu que la SIBM aidait à améliorer leur cadre de vie général tandis qu'un peu moins de la moitié (40 %; *n = 6/15*) ont convenu que la stratégie d'intervention contribuait à l'amélioration du cadre de vie des délinquants en général. De plus, la majorité des délinquants interrogés ont indiqué que les séances de motivation les préparaient davantage à apporter des changements positifs dans leur milieu (80 %; *n = 12/15*). Les autres renseignements fournis concernant le genre de changements qui créeraient un milieu plus positif comprenaient une interaction plus positive entre le personnel et les délinquants (*n = 6*) et la résolution des problèmes de comportement (*n = 2*).

Dans l'ensemble, la majorité des délinquants interrogés (87 %; *n = 13/15*) ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de la SIBM, et plusieurs (80 %; *n = 12/15*) ont dit qu'ils recommanderaient celle-ci aux autres délinquants. Au moyen d'énoncés qualitatifs, les délinquants ont indiqué que les aspects les plus utiles étaient le soutien (*n = 7*), la résolution de problèmes (*n = 2*) et la gestion du comportement (*n = 2*). Neuf des délinquants interrogés (60 %; *n = 9/15*) ont dit qu'il faudrait apporter des modifications à la SIBM; ils ont insisté dans la majorité des cas sur la nécessité de contacts plus fréquents et la durée de chaque séance (*n = 5*).



### 3.4 Objectif n° 4 : rapport coût-efficacité

*Objectif de l'évaluation : Le moyen le plus approprié et le plus efficace a-t-il été utilisé pour obtenir les résultats attendus?*

**Constatation N°12 - D'après les données disponibles, les analyses coût-efficacité n'ont pas montré la capacité de la stratégie d'optimiser les ressources.**

L'initiative de la SIBM a montré qu'il y avait une possibilité raisonnable de respecter le budget (voir le Tableau 1). Pendant la première année de mise en œuvre de la SIBM, le budget a été dépassé de 0,82 %, période au cours de laquelle la formation sur l'intervention a été offerte. De 2005-2006 à 2007-2008, toutefois, les fonds de l'initiative étaient inférieurs au budget de plus de 50 % pendant chaque exercice. En 2008-2009, les fonds de la SIBM étaient inférieurs de 17 % au budget. Cette baisse est probablement attribuable à la sensibilisation du personnel qui a commencé en 2007-2008.

Le coût engagé par le SCC pour offrir la SIBM à un délinquant à l'Établissement de Kent a été établi à 5 292 \$.<sup>21</sup> Pour calculer ce coût, on a divisé l'utilisation des ressources réelles (306 912 \$) par le nombre de délinquants considérés dans le SGD comme ayant terminé l'intervention (58 délinquants). Cependant, il convient de noter que ce nombre est probablement inexact, étant donné les problèmes d'enregistrement des données dont il a déjà été fait état. En fait, on s'attendrait à ce que le coût par délinquant soit inférieur s'il était possible de tenir compte de tous les délinquants qui ont participé à la stratégie d'intervention depuis sa mise en œuvre. De plus, le fait que l'évaluation n'ait pas permis d'observer l'obtention des résultats escomptés a empêché de procéder de manière appropriée à une analyse coût-efficacité.

Par conséquent, d'après les données disponibles, les ressources n'ont pas été optimisées pour la SIBM. Toutefois, afin d'examiner la possibilité que la SIBM permette d'obtenir les résultats escomptés, l'équipe d'évaluation a établi deux scénarios concernant le Programme de prévention de la violence (PPV). Le PPV est un programme d'intervention intensif qui intègre diverses méthodes de réadaptation et qui s'adresse aux délinquants qui sont considérés comme présentant un risque élevé de commettre des crimes de violence. Le PPV a été utilisé parce qu'il

---

<sup>21</sup> Ce calcul n'a pas été effectué pour l'Établissement Mountain et l'Établissement de Matsqui, car l'intervention n'a pas été mise en œuvre auprès des délinquants; par conséquent, il a été impossible de déterminer le coût par délinquant.

viser une population semblable à celle ciblée par la SIBM. Même si le PPV a été choisi, ce genre de scénario pourrait également s'appliquer à d'autres programmes correctionnels.

Le PPV a été examiné dans le cadre de l'évaluation des programmes correctionnels effectuée par la Direction de l'évaluation au cours de l'exercice 2008-2009 (SCC, 2009a). Parmi les constatations clés qu'il a permis d'observer, il y a le fait que les délinquants qui avaient participé aux programmes correctionnels du SCC visant un traitement de prévention de la violence particulier et qui ont manifesté un changement lié à un traitement, étaient plus susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire et d'enregistrer des résultats correctionnels positifs dans la collectivité que le groupe de référence (SCC, 2009a).

On a déterminé que le coût assumé par le SCC pour offrir le PPV à un délinquant s'élevait à 8 889 \$. On a calculé cette somme en divisant les ressources réelles utilisées de 2005-2006 à 2008-2009 (5 297 565 \$) par le nombre total d'inscriptions pour cette période (596 délinquants).<sup>22</sup> Étant donné les résultats du PPV, les ressources semblent avoir été optimisées.

Les deux scénarios présentés sont les suivants :

1) *Si tous les fonds utilisés pour la SIBM étaient consacrés au PPV, nombre de délinquants qui pourraient en bénéficier.*

On a calculé ce chiffre en divisant le coût total de la SIBM (306 912 \$) par le coût moyen total par délinquant pour le PPV (8 889 \$). Selon le quotient obtenu dans ce scénario, 35 délinquants pourraient en bénéficier, et les ressources seraient donc optimisées. Même si ce résultat semble faible, il importe de noter que le coût total de la SIBM (306 912 \$) ne constitue que 5,8 % des dépenses enregistrées pour le PPV (5 297 565 \$).

2) *Si la moitié des fonds utilisés pour la SIBM étaient utilisés pour le PPV et si l'autre moitié continuait d'être consacrée à la SIBM, nombre de délinquants qui pourraient en bénéficier.*

Ce scénario vise à déterminer s'il serait possible de renforcer la SIBM avec un autre programme. Il importe de noter que ce scénario suppose que la SIBM encouragerait la participation au programme. On a effectué ce calcul en divisant la moitié du coût total de la SIBM (153 457 \$) par le coût moyen total par délinquant pour le PPV (8 889 \$). Selon le quotient obtenu dans ce scénario, 17 délinquants pourraient en bénéficier. Il faudrait insister sur

---

<sup>22</sup> Les données, extraites le 12 mars 2010, proviennent du Système intégré de rapports.

l'importance de ce scénario, car bon nombre des délinquants ont indiqué que la disponibilité du programme constitue un problème. Il en résulte que si le SCC investit dans la SIBM, il doit aussi offrir les programmes aux délinquants.

Par conséquent, d'après l'un des scénarios présentés, le SCC pourrait faire bénéficier jusqu'à 35 délinquants de l'intervention avec le même niveau de ressources. Les ressources pourraient être optimisées selon le nombre de délinquants qui affichent le genre de résultats définis dans l'évaluation des programmes correctionnels.

### 3.5 Objectif n° 5 : résultats imprévus ou autres

*Objectif de l'évaluation : La SIBM a-t-elle créé ou rencontré des répercussions positives ou négatives imprévues?*

**Constatation N°13 - Les membres du personnel semblaient convenir que, dans l'ensemble, la formation sur la SIBM a contribué aux effets positifs sur le personnel et que la SIBM peut avoir des effets positifs sur les délinquants si l'intervention est mise en oeuvre intégralement.**

#### Participation à l'intervention

Il n'y a pas de critères de sélection standard, et les délinquants reçoivent automatiquement des services lorsqu'ils le demandent. Il ne semble pas y avoir de processus d'aiguillage en place pour cibler les délinquants peu motivés.

#### Participation des délinquants à leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels

Un des principaux résultats escomptés de la SIBM est que les délinquants seraient motivés à terminer leur plan correctionnel et les programmes correctionnels et, par conséquent plus susceptibles d'y participer. Toutefois les constatations ne corroboraient pas l'obtention de ce résultat. Néanmoins, cela ne signifie pas que la SIBM ne contribue pas au renforcement de la motivation à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels, car il semble que les délinquants n'aient pas accès aux programmes à l'Établissement de Kent.

### Satisfaction des membres du personnel

Très peu de membres du personnel qui ont participé au sondage ont indiqué qu'ils avaient subi des effets négatifs par suite de la participation des délinquants à la SIBM (6 %;  $n = 4/35$ ), tandis qu'un grand nombre ont fait état d'effets positifs (89 %;  $n = 25/28$ ) comme la responsabilisation accrue des délinquants et l'encouragement d'un changement positif ( $n = 18$ ), ainsi que le renforcement des communications ( $n = 5$ ). Par conséquent, la majorité des membres du personnel ont répondu qu'ils recommanderaient la SIBM aux délinquants affichant un faible niveau de motivation (92 %;  $n = 45/49$ ) afin de promouvoir un changement positif ( $n = 11$ ) et d'accroître la motivation ( $n = 10$ ).

En conséquence, la majorité des membres du personnel qui ont répondu au sondage ont indiqué qu'il vaut la peine de financer la SIBM (85%;  $n = 52/61$ ), car elle renforce les communications ( $n = 19$ ), aide à motiver les délinquants à changer leurs comportements problématiques ( $n = 11$ ) et produit des changements positifs ( $n = 5$ ).

Un pourcentage important des membres du personnel ont indiqué qu'on pourrait prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de la SIBM (70 %;  $n = 32/46$ ), et les principales suggestions formulées consistaient à améliorer les activités de formation ( $n = 17$ ) et à mettre en œuvre intégralement le programme et à l'appliquer de manière uniforme ( $n = 5$ ). De même, les changements proposés à la SIBM formulés par les membres du personnel comprenaient l'amélioration des activités de formation ( $n = 10$ ), un soutien accru ( $n = 6$ ), et la mise en œuvre du programme comme à l'Établissement de Kent ( $n = 4$ ).

Il est intéressant de noter que ces taux de satisfaction générale des membres du personnel contredisent les résultats perçus concernant les résultats. Toutefois, comme il est noté tout au long du rapport, étant donné que l'intervention n'est pas réellement offerte à l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Matsqui, il peut être assez difficile de noter les changements chez les délinquants.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLISON, P. D. *Logistic Regression Using SAS: Theory and Application*, Cary (Caroline du Nord), SAS Institute Inc., 1999.
- ANDREWS, D. A. et J. BONTA. *The Psychology of Criminal Conduct* (2<sup>e</sup> éd.), Cincinnati (Ohio), Anderson Publishing, 1998.
- ANDREWS, D. A. et J. BONTA. *The Psychology of Criminal Conduct* (3<sup>e</sup> éd.), Cincinnati (Ohio), Anderson Publishing, 2003.
- BLANCHETTE, K. et A. MOSER. *Les Stratégies d'interventions correctionnelles intégrées (SICI) : les résultats du projet pilote : phase I*. Ottawa (Ont.), Division des programmes de réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada, 2006.
- BOTTOS, S. *Rapport sur la phase I: le manque d'engagement comme facteur de réceptivité*. Ottawa (Ont.), Division des programmes de réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada, 2009.
- CAREY, K. B., CAREY, M.P., MAISTO, S.A. et D.M. PURINE. « The feasibility of enhancing psychiatric outpatients' readiness to change their substance abuse », *Psychiatric Services*, vol. 53 (2002), p. 602-608.
- CARROLL, K. M., BALL, S.A., NICH, C., MARTINO, S., FRANKFORTER, T.L., FARENTINOS, C., et COLL. « Motivational interviewing to improve treatment engagement and outcome in individuals seeking treatment for substance abuse: A multisite effectiveness study », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 81 (2006), p. 301-312.
- CHANUT, F., T. G. BROWN et M. DONGIER. « Motivational interviewing and clinical Psychiatry », *La Revue canadienne de psychiatrie*, vol. 50 (2005), p. 548-557.
- COMITÉ D'EXAMEN DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Feuille de route pour une sécurité publique accrue* (No. de catalogue PS84-14/2007F), Ottawa (Ont.), ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007.
- DICLEMENTE, C. C., L. E. BELLINO et T. M. NEAVINS. « Motivation for change and alcoholism treatment », *Alcohol Research and Health*, vol. 23 (1999), p. 86-92.
- DUNN, E. C., C. NEIGHBORS et M. E. LARIMER. « Motivational enhancement therapy and self-help treatment for binge eaters », *Psychology of Addictive Behaviors*, vol. 20 (2006), p. 44-52.
- HANSON, R. K. BOURGON, G., HELMUS, L. et S.HODGSON. « The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders: A meta-analysis », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 36 (2009), p. 865-891.

- HANSON, R. K., GORDON, A., HARRIS, A.J.R., MARQUES, J.K., MURPHY, W., QUINSEY, V.L. et Coll. « First report of the collaborative outcome data project on the effectiveness of psychological treatment for sex offenders », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 14 (2002), p. 169-194.
- HARPER, R. et S. HARDY. « An evaluation of motivational interviewing as a method of intervention with clients in a probation setting », *British Journal of Social Work*, vol. 30 (2000), p. 393-400.
- HARTMAN, D. P., GOTTMAN, J.M., JONES, R.R., GADNER, W., KAZDIN, A.E. et R.S. VAUGHT. « Interrupted time-series analysis and its application to behavioural data », *Journal of Applied Behaviour Analysis*, vol. 13 (1980), p. 543-559.
- HOWELL, D. C. *Méthodes statistiques en sciences humaines* (4<sup>e</sup> éd.), Paris, De Boeck Université, 1998.
- LINCOURT, P., T. J. KUETTEL et C. H. BOMBARDIER. « Motivational interviewing in a group setting with mandated clients: A pilot study », *Addictive Behaviors*, vol. 27 (2002), p. 381-391.
- MARLATT, G. A. *Harm reduction*, New York (New York), The Guilford Press, 1998.
- MARTINO, S., CAROLL, K.M., O'MALLEY, S.S. et B.J. ROUNSAVILLE. « Motivational interviewing with psychiatrically ill substance abusing patients », *American Journal on Addictions*, vol. 9 (2000), p. 88-91.
- MCKEE, S. A., CARROLL, K.M., SINHA, R., ROBINSON, J.E., NICH, C., CAVELLO, D., et Coll. « Enhancing brief cognitive behavioral therapy with motivational enhancement techniques in cocaine users », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 91 (2007), p. 97-101.
- MCMURRAN, M. « Motivational interviewing with offenders: A systematic review », *Legal and Criminological Psychology*, vol. 14 (2009), p. 83-100.
- MENDEL, E. et J. HIPKINS. « Motivating learning disabled offenders with alcohol related problems: A pilot study », *British Journal of Learning Disabilities*, vol. 30 (2002), p. 153-158.
- MILLER, W. R. et S. ROLLNICK. *Motivational interviewing*, New York (New York), The Guildford Press, 1991.
- MILLER, W. R. et S. ROLLNICK. *L'entretien motivationnel*, Paris, InterEditions, 2006.
- MILLER, W. R. et S. ROLLNICK. « Ten things that motivational interviewing is not », *Behavioural and Cognitive Psychotherapy*, vol. 37 (2009), p. 129-140.

- NUNES, K. L. et F. CORTONI. *L'hétérogénéité des délinquants ayant abandonné leur traitement* (Rapport de recherche ; n° R-176), Ottawa (Ont.), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2006.
- PROCHASKA, J. O. et C. C. DICLEMENTE. « The transtheoretical approach », dans J. C. Norcorss (dir.), *Handbook of eclectic psychotherapy*, New York, Brunner/Mazel, 1986, p. 163-200.
- SCHNEIDER, R. J., J. CASEY et R. KOHN. « Motivational versus confrontational interviewing: A comparison of substance abuse assessment practices at employee assistance programs », *Journal of Behavioral Health Services and Research*, vol. 27 (2000), p. 60-74.
- SERIN, R. C., S. KENNEDY et D. L. MAILLOUX. *Manuel sur la disponibilité et la réceptivité face au traitement, et sur l'échelle des avantages : version abrégée (DRTEA : VA) : ébauche*, Ottawa (Ont.), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2002.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Plan national d'immobilisation, de logement et d'opérations : 1999-2000*, Ottawa (Ont.), Direction de la planification opérationnelle, Service correctionnel du Canada, 1998.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Reintegration Program at the Special Handling Unit: Working Group Report*, Ottawa (Ont.), l'auteur, 1999.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport sur les plans et les priorités, 2001-2002*. Ottawa (Ontario), Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2001.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport sur les plans et les priorités, 2002-2003*. Ottawa (Ontario), Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2002.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Stratégie d'intervention basée sur la motivation et Ateliers d'acquisition de compétences : dossier de consultation*, Ottawa (Ont.), Division des programmes de réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada, 2005a.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Cadre d'évaluation pour les Stratégies d'interventions correctionnelles intégrées (SICI)*, Ottawa (Ont.), Secteur de l'évaluation du rendement, Service correctionnel du Canada, 2005b.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport sur les plans et les priorités, 2005-2006*. Ottawa (Ontario), Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2005c.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Directive du commissaire 700 : Interventions correctionnelles*, Ottawa (Ont.), l'auteur, 2006a.

- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Bulletin - Programmes de réinsertion sociale : Stratégie d'intervention en isolement*, Ottawa (Ont.), Division des programmes de réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada, 2006b.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport sur les plans et les priorités, 2006-2007*. Ottawa (Ontario), Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2006c.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Directive du commissaire 710-1 : Progrès par rapport au plan correctionnel*, Ottawa (Ont.), l'auteur, 2007.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada*, Ottawa (Ont.), Direction de l'évaluation, Secteur de l'évaluation du rendement, Service correctionnel du Canada, 2009a.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de type II pour l'évaluation de la Stratégie d'intervention basée sur la motivation*, Ottawa (Ont.), l'auteur, 2009b.
- SPIRITO, A., MONTI, P., BARNETT, N.P., COLBY, S.M., SINDELAR, H., ROHSEHOW, D.J. et Coll. « A randomized clinical trial of a brief motivational intervention for alcohol-positive adolescents treated in an emergency department », *The Journal of Pediatrics*, vol. 145 (2004), p. 396-402.
- STEIN, L. A. R., COLBY, S.M., BARNETT, N.P., MONTI, P.M., GOLEMESKE, C., LEBEAU-CRAVEM, R, et Coll. « Effects of motivational interviewing for incarcerated adolescents driving under the influence after release », *American Journal of Addictions*, vol. 15 (2006), p. 50-57.
- STEWART, L. et J. CRIPPS PICHECA. « Augmenter la motivation des délinquants à l'égard des programmes », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 13 (2001), p. 21-23.
- TABACHNICK, B. G. et L. S. FIDELL. *Using Multivariate Statistics* (4<sup>e</sup> éd.), Toronto (Ont.), Allyn et Bacon, 2001.
- WESTRA, H. A. et D. J. A. DOZOIS. « Preparing clients for cognitive behavioral therapy: A randomized pilot study of motivational interviewing for anxiety », *Cognitive Therapy and Research*, vol. 30 (2006), p. 481-498.



## ANNEXES

### Annexe A – Grille d'évaluation de la SIBM

<b>Objectif n° 1 : pertinence</b>			
<i>La SIBM est-elle compatible avec les priorités correctionnelles et les autres stratégies de réinsertion sociale de l'organisme et de l'ensemble du gouvernement?</i>			
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Sources de données	Plan d'analyse des données
La SIBM est compatible avec les priorités correctionnelles et les autres stratégies de réinsertion sociale.	Documents appuyant la pertinence de la SIBM	Examen de documents	Examen de documents du SCC et de l'administration fédérale (c.-à-d. énoncé de mission, Comité d'examen, RPP, DC)  Examen de rapports sur les programmes (p. ex. dossier sur les cas de consultation, rapport sur les résultats de la phase 1 des SICI, rapport du groupe de travail sur l'USD, CGRR)
		Analyse bibliographique	Examen de la littérature didactique concernant la motivation des délinquants et les entrevues motivationnelles, le modèle transthéorique du changement et le modèle de réduction des méfaits
		RADAR	Examen de la situation actuelle du SCC en ce qui concerne les niveaux de motivation; niveaux de motivation dans les établissements d'intérêt
	Les intervenants et le personnel confirment la pertinence de la SIBM	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec les délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
<b>Objectif n° 2 : mise en œuvre</b>			
<i>La SIBM a-t-elle été mise en œuvre de manière à permettre d'atteindre de façon réaliste les buts et les objectifs et de tenir compte adéquatement des problèmes de mise en œuvre?</i>			
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Sources de données	Analyse des données
La SIBM est utilisée comme intervention par les agents de programmes correctionnels et les autres membres du personnel formés	Membres du personnel ayant reçu une formation sur la SIBM	SGRH	Données du SGRH (nombre de membres du personnel ayant reçu une formation au cours de séances sur la SIBM)
		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Groupe de discussion	Récapitulation des séances de discussion
		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM
	Le personnel utilise la SIBM pour les délinquants ciblés	Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données)

		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes	
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes	
		Groupe de discussion	Récapitulation des séances de discussion	
		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM	
	Délinquants ayant des problèmes de motivation identifiés et exposés à la SIBM	SGD	Données du SGD – Profil des participants à la SIBM	
		Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données)	
		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes	
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes	
		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM	
Il y a un taux élevé de participation à la SIBM par le groupe cible.	Accès et participation des délinquants à la SIBM et aux activités connexes	SGD	Profil des participants à la SIBM : - Nombre de participants - Données démographiques (âge au moment de l'achèvement de la SIBM, groupe ethnique) - Caractéristique de l'infraction (durée de la peine totale en cours, infractions visées aux annexes 1 et 2 à l'origine de la peine en cours)	
		Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données)	
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes	
		Groupe de discussion	Récapitulation des séances de discussion	
		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM	
		Participation aux ateliers des délinquants ciblés exposés à la SIBM	Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données)
			Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
			Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
	Groupe de discussion		Récapitulation des séances de discussion	

		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM
La SIBM fait l'objet d'une coordination entre l'AC et les régions.	Niveau et efficacité de la coordination entre le personnel et les gestionnaires de l'AC et des régions	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM
La mise en œuvre de la SIBM est faite conformément aux normes décrites dans la stratégie.	Les intervenants confirment que les résultats clés de la mise en œuvre ont été atteints	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Groupe de discussion	Récapitulation des séances de discussion
		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM
	L'examen de documents pertinents révèle que la mise en œuvre des résultats clés a été réalisée	Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données; évaluations préalables et postérieures à la formation du personnel)
Des données sur le rendement sont effectivement recueillies	Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données; évaluations préalables et postérieures à la formation du personnel)	
<b>Objectif n° 3 : succès (Efficience et efficacité)</b>			
La SIBM produit-elle les extrants prévus par rapport aux ressources utilisées et permet-elle d'atteindre les résultats prévus?			
<b>Efficience</b>			
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Sources de données	Analyse des données
Les extrants prévus sont produits par l'initiative.	Nombre et types d'activités entreprises et d'extrants produits	Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. évaluations préalables et postérieures à la formation du personnel)
		Groupe de discussion	Récapitulation des séances de discussion
		Entrevues avec des informateurs clés	Discussions individuelles avec les intervenants de la SIBM
<b>Efficacité</b>			
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Sources de données	Analyse des données
La participation à la formation du personnel sur la SIBM contribue à augmenter la sensibilisation du personnel correctionnel et à améliorer ses attitudes à l'égard des principes de la motivation et	Séances de formation	SGRH	Données du SGRH (nombre de séances de formation sur la SIBM)
		Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. évaluations préalables et postérieures à la formation du personnel)
	Personnel ayant reçu la formation	SGRH	Données du SGRH (nombre de membres du personnel ayant reçu une formation au cours de séances sur la SIBM; fréquence du poste)

des stades du changement.	Niveau de sensibilisation du personnel aux principes de la motivation et aux stades du changement	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
	Attitude du personnel à l'égard des principes de la motivation et des stades du changement et acceptation de ceux-ci	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
La participation à la SIBM permet aux délinquants de mieux comprendre leurs comportements perturbateurs et les motive à modifier ces comportements.	Taux d'achèvement des séances de motivation ou des ateliers d'acquisition de compétences	SGD	Nombre de délinquants ayant reçu un certificat après avoir terminé la SIBM
		Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données)
	Niveau de sensibilisation, de compréhension et de motivation des délinquants	SGD	SPC - Évaluations préalables et postérieures concernant les domaines de besoins (emploi, relations matrimoniales et familiales, fréquentations/interaction, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective, attitude, risque, besoin, motivation, potentiel de réinsertion sociale) - Évaluation post-test par rapport à un groupe de référence jumelé
		Examen de documents	Examen des documents de la SIBM (c.-à-d. échelles de traitement et données)
		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes		
La participation à la SIBM aide les délinquants à participer à la réalisation de leur plan correctionnel et aux programmes correctionnels et à les terminer.	Taux de participation au plan correctionnel et aux programmes correctionnels et taux d'achèvement	SGD	Participation aux programmes et au travail en établissement - Évaluation préalable et postérieure à l'inscription au travail - évaluation post-test par rapport au groupe de référence jumelé - Évaluation préalable et postérieure à l'inscription aux programmes - Évaluation post-test par rapport au groupe de référence jumelé
		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes

La SIBM contribue à réduire le nombre d'incidents et de comportements perturbateurs dans les établissements.	Nombre et type d'incidents en établissement	SGD  Sondages auprès du personnel Entrevues avec des délinquants	Inconduite en établissement - Évaluation préalable et postérieure à l'inconduite en établissement (nombre avant et après le début des programmes) - Évaluation post-test par rapport au groupe de référence jumelé Fréquences et pourcentages / questions ouvertes  Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
	Durée de la période d'isolement	SGD	- Évaluation préalable et postérieure à l'isolement imposé (nombre avant et après le début des programmes) - Évaluation postérieure par rapport au groupe de référence jumelé
		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
La SIBM contribue au transfèrement des délinquants vers des établissements de niveau de sécurité moins élevé ou à la libération conditionnelle sans problème.	Durée de la période dans un établissement de niveau de sécurité élevé Transfèrement vers un établissement d'un niveau de sécurité moins élevé ou libération conditionnelle	SGD	Niveau de sécurité - Évaluation préalable et postérieure (dernière réévaluation du niveau de sécurité avant et après la SIBM) - Évaluation post-test par rapport au groupe de référence jumelé  Mise en liberté sous condition - Évaluation post-test par rapport au groupe de référence jumelé (se limite aux personnes qui ont été mises en liberté dans les deux groupes)
		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
La SIBM contribue à l'amélioration des communications au sein du personnel et entre le personnel et les délinquants, ce qui contribue finalement à la création d'un meilleur milieu de travail et de vie.	Niveau et qualité des communications entre le personnel et les délinquants	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
	Niveaux de satisfaction à l'égard du milieu de travail ou du cadre de vie	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes

<b>Objectif n° 4 : rapport coût-efficacité</b>			
Le moyen le plus approprié et le plus efficace a-t-il été utilisé pour obtenir les résultats attendus?			
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Sources de données	Analyse des données
Les extraits/résultats prévus de la SIBM ont été obtenus de façon efficace au moyen des fonds prévus.	Extraits/résultats obtenus de façon efficace au moyen des ressources disponibles	SIFM	Données du SIFM
		Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
<b>Objectif n° 5 : effets imprévus</b>			
La SIBM a-t-elle créé ou rencontré des répercussions positives ou négatives imprévues?			
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Sources de données	Analyse des données
Résultats imprévus	À déterminer	Sondages auprès du personnel	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes
		Entrevues avec des délinquants	Fréquences et pourcentages / questions ouvertes

## **Annexe B – Analyse de séries chronologiques interrompues au moyen du modèle ARIMA**

### Description de l'analyse

Les données de séries chronologiques consistent en une série de mesures répétées à intervalles réguliers pendant une certaine période. En général, au moins 50 points de données sont nécessaires. L'analyse des séries chronologiques est fondée sur la notion selon laquelle il est possible de prédire les points de données futurs d'après les points de données précédents, et un point de données futurs peut être considéré comme le produit (a) de tendances dans les données et (b) une erreur aléatoire.

Le modèle autorégressif à moyennes mobiles intégré (ARIMA)<sup>23</sup> est basé sur l'idée selon laquelle la composante tendancielle peut être ventilée en trois éléments : les effets persistants des scores antérieurs (élément « autorégressif », représenté par  $p$ ), tendances linéaires et curvilignes dans les données (élément « intégré », représenté par  $d$ ) et effets persistants d'une erreur aléatoire ou de chocs antérieurs (élément « moyenne mobile », représenté par  $q$ ).

Plus particulièrement, les tendances dans les données sont supprimées pour que le taux moyen devienne plus ou moins fixe (ou « stationnaire ») avec une moyenne constante et un écart type exprimés en fonction de points chronologiques) – de telle sorte qu'il est possible de définir les variations de la ligne plate au moment de l'intervention.

### Aperçu de l'analyse effectuée

Avant l'analyse, nous avons filtré les données pour déterminer les observations aberrantes. Nous avons eu recours à une procédure d'élagage pour réduire l'influence des observations aberrantes. Nous avons éliminé les trois valeurs les plus élevées (et les moins élevées) en les déplaçant d'une unité (0,01) de l'observation la plus élevée (et la moins élevée). Lorsque l'écart réel était de moins d'une unité, les points de données n'ont pas été ajustés. La procédure décrite dans Tabachnick et Fidell (2001) a servi à réaliser l'analyse des séries chronologiques interrompues.

L'analyse comprenait deux stades. Premièrement, nous avons examiné les données préalables à l'intervention pour modeler les tendances latentes. À cette fin, il a fallu examiner les

---

<sup>23</sup> Voir Hartman et coll. (1980) pour obtenir une description compréhensible des séries chronologiques interrompues au moyen du modèle ARIMA.

autocorrélations et les autocorrélations partielles (ACP).<sup>24</sup> D'après les courbes des autocorrélations et des ACP, il a été possible d'estimer les éléments p, d et q du modèle ARIMA. Ce modèle a ensuite été ajusté jusqu'à ce que toutes les autocorrélations dans les données aient été prises en compte. Au cours de la deuxième étape, nous avons appliqué le modèle défini et un terme représentant l'intervention aux séries chronologiques complètes. Il y a diverses façons de modéliser la durée de l'intervention ou la « fonction de transfert ». Dans l'analyse actuelle, une fonction à une seule étape a été supposée. Nous avons supposé que l'intervention aurait une incidence soudaine et durable sur les taux. Lorsque la durée de l'intervention apportait une contribution importante au modèle, on pouvait en déduire que l'intervention pouvait avoir un effet sur les taux observés. Nous avons procédé à une vérification finale pour déterminer si le modèle était bien ajusté aux données. Nous avons examiné la « vérification de l'autocorrélation des résidus » dans les extraits du logiciel SAS pour qu'il ne reste aucun effet significatif.

En ce qui concerne les logiciels, nous avons utilisé JMP et SAS pour effectuer l'analyse. L'ajustement du modèle a été examiné au moyen de JMP, qui a également servi à produire les graphiques des séries chronologiques. L'analyse des séries chronologiques interrompues réelles a été réalisée au moyen de Proc ARIMA dans le logiciel SAS.

#### Méthode d'extraction des données

Les données ont été extraites par la Division de la mesure du rendement et des rapports de gestion (DMRRG) à partir de l'entrepôt de données du SCC et de la CNLC. Tous les taux étaient basés sur des périodes d'un mois. Pour tous les établissements, des données sur les taux ont été extraites pour les périodes allant d'avril 2000 à décembre 2009, soit au total 117 observations.

Les taux ont été calculés de la façon suivante :

- i. Inconduite en établissement = nombre de délinquants uniques ayant fait l'objet d'une accusation d'infraction disciplinaire / roulement de la population;
- ii. Isolement imposé = nombre de délinquants uniques placés en isolement imposé pendant une certaine période / roulement de la population;

---

<sup>24</sup> Une autocorrélation est une corrélation entre un point de données et un point de données précédent (p. ex. décalage 1, décalage 2, décalage 3). Une autocorrélation partielle est une corrélation entre un point de données et un point de données précédent, où la variance des points interposés a été supprimée.



- iii. Participation aux programmes = nombre de délinquants uniques ayant participé à tout programme ou affecté à un travail en établissement / roulement de la population;
- iv. Hausse du niveau de sécurité = nombre de délinquants dont le niveau de sécurité a été haussé / roulement de la population ;
- v. baisse du niveau de sécurité = nombre de délinquants dont le niveau de sécurité a été baissé / examens courants du niveau de sécurité.

Le dénominateur du roulement de la population représentait le nombre de délinquants qui étaient dans l'établissement à un moment donné au cours du mois. Il s'agit de la méthode utilisée actuellement par la DMRRG pour calculer les taux. En moyenne, 255,44 (É. T. = 22,11) délinquants sont passés par l'Établissement de Kent par mois, 290,70 (É. T. = 21,74), par l'Établissement de Matsqui et 426,82 (É. T. = 42,95), par l'Établissement Mountain.

Il convient de noter que le dénominateur pour le taux de diminution du niveau de sécurité était fondé sur le nombre d'examen courants en vue de l'établissement du niveau de sécurité, et non sur le roulement de la population. La hausse et la baisse du niveau de sécurité sont des genres d'événements différents. Un délinquant risque de voir son niveau de sécurité augmenter à tout moment. Par contre, une baisse du niveau de sécurité se produit généralement par suite d'un examen courant du niveau de sécurité.

Les dates de mise en œuvre de la SIBM différaient à chaque établissement. À l'Établissement de Kent, c'était en avril 2003, ce qui a donné 43 périodes avant la mise en œuvre de la SIBM et 74 après celle-ci. À l'Établissement de Matsqui, c'était en janvier 2008, ce qui a donné 93 périodes avant la mise en œuvre et 24 périodes après celle-ci. À l'Établissement Mountain, c'était en août 2008, ce qui a donné 100 périodes avant la mise en œuvre et 17 périodes après celle-ci.

### Limites

Il convient de noter certaines limites. Le dénominateur le plus approprié pour les taux seraient sans doute basé sur le temps-personne. Dans ce cas, le temps-personne serait le nombre total de mois pendant lesquels les délinquants de l'établissement étaient à risque pour un premier événement. Le dénominateur du roulement de la population est nécessairement plus grand. Il suppose essentiellement que tous les délinquants qui se trouvaient dans l'établissement à

n'importe quel moment étaient à risque pendant tout le mois. Cela est faux car (a) un délinquant peut avoir été transféré d'un autre ou vers un autre établissement pendant le mois et(ou) (b) un délinquant qui a participé à un événement n'aurait pas été à risque concernant l'événement pour le reste d'un mois. Par rapport aux taux basés sur le temps-personne, les taux présentés dans le présent document sont nécessairement des sous-estimations.

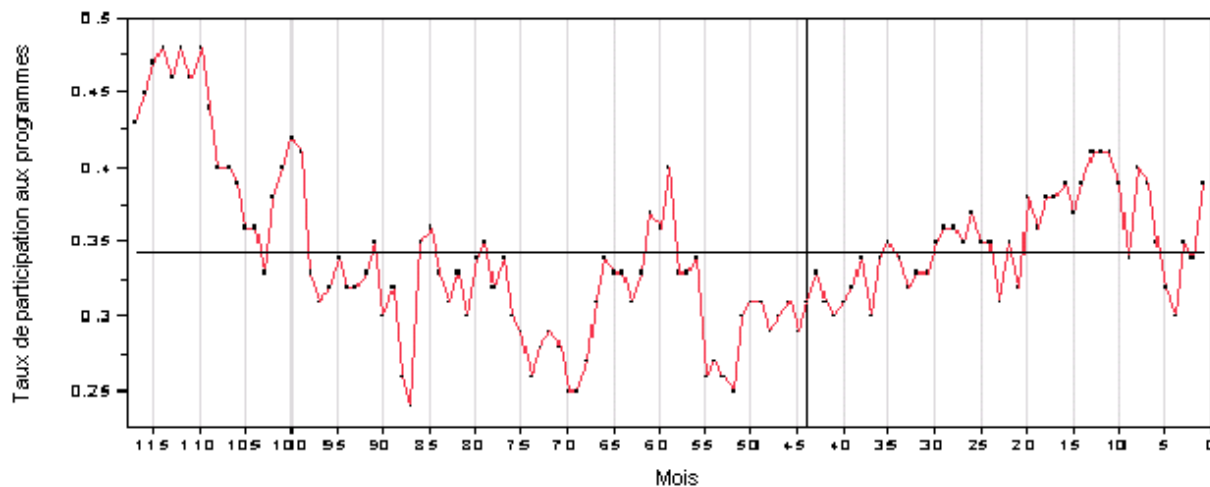
Une deuxième question concerne le nombre de périodes postérieures à l'intervention. Le nombre recommandé d'observations préalables et postérieures à l'intervention s'établit à 50 (Hartman et coll, 1980). L'Établissement de Kent a presque respecté cette exigence, mais l'Établissement de Matsqui (25 observations postérieures) et l'Établissement Mountain (17 observations postérieures) ne l'ont pas respectée.

Participation aux programmes

**Tableau 16 – Taux de participation aux programmes avant et après la SIBM**

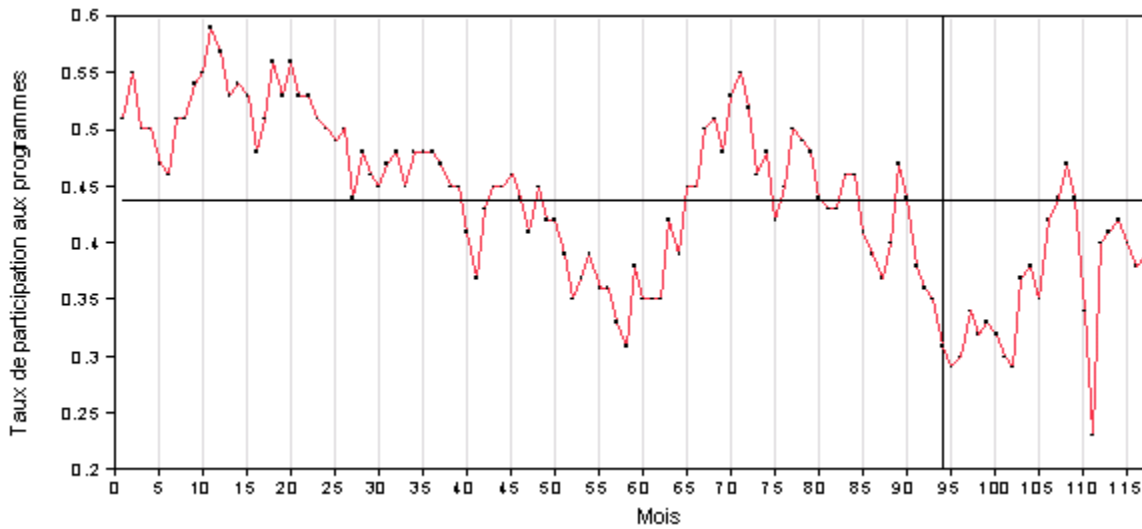
Établissement	Période	N	Moyenne	É. T.
Kent	Préalable	43	,35	,03
	Postérieure	74	,34	,06
Matsqui	Préalable	93	,46	,06
	Postérieure	24	,36	,06
Mountain	Préalable	100	,39	,04
	Postérieure	17	,42	,04

**Figure 7 – Taux de participation aux programmes à l'Établissement de Kent, d'avril 2000 à décembre 2009**



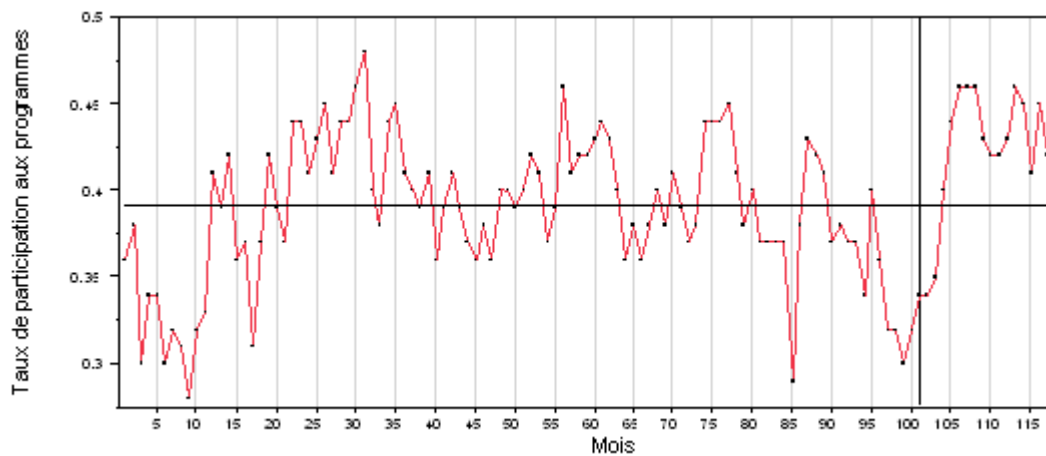
N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 8 – Taux de participation aux programmes à l’Établissement de Matsqui, d’avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 9 – Taux de participation aux programmes à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Tableau 17 – Taux de participation aux programmes, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes**

	Modèle		Paramètres		
	$p,d,q$	$\mu$	$p$	$q$	Intervention
Kent	1,0,0	-,37***	,85***	--	-,02
Matsqui	0,1,0	-,00	--	--	,00
Mountain	1,0,0	,39***	,68***	--	,03

N. B. : Chaque modèle est distinct.

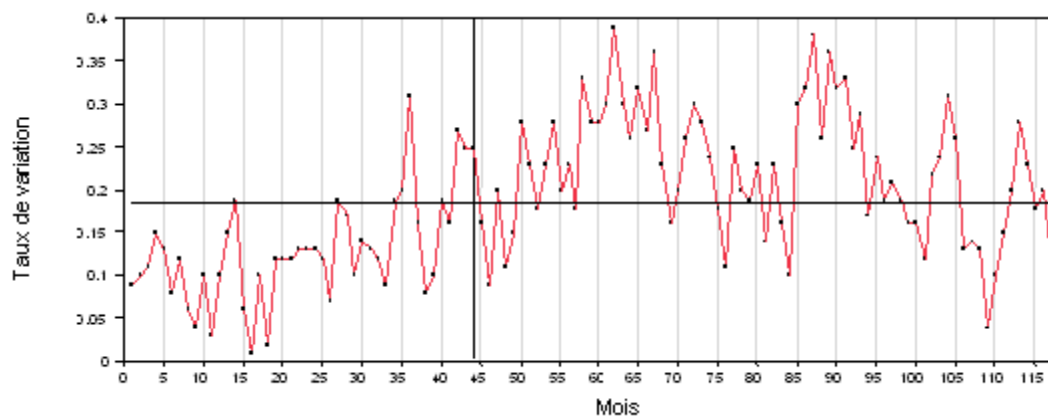
\*\*\*  $p < .001$

Accusations d'infraction disciplinaire

**Tableau 18 – Taux d'accusations d'infraction disciplinaire avant et après la SIBM**

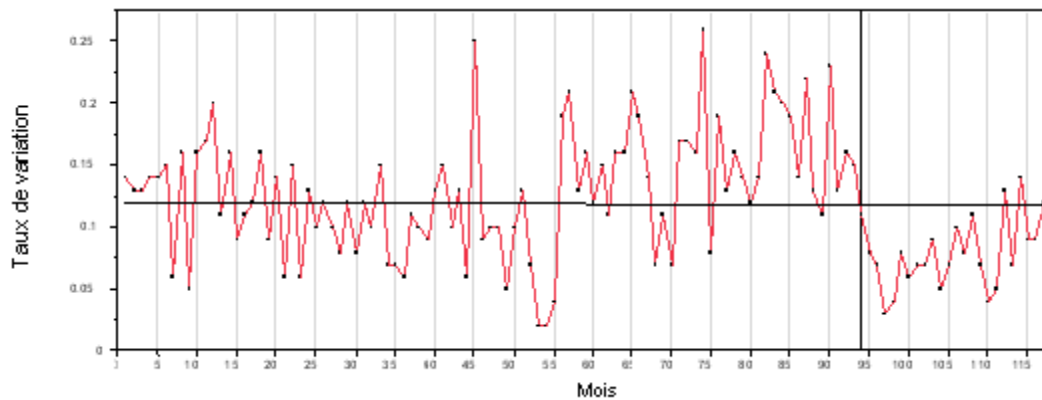
Établissement	Période	$N$	Moyenne	É. T.
Kent	Préalable	43	,13	,06
	Postérieure	74	,22	,08
Matsqui	Préalable	93	,13	,05
	Postérieure	24	,08	,03
Mountain	Préalable	100	,10	,04
	Postérieure	17	,07	,03

**Figure 10 – Taux d'accusations d'infraction disciplinaire à l'Établissement de Kent, d'avril 2000 à décembre 2009**



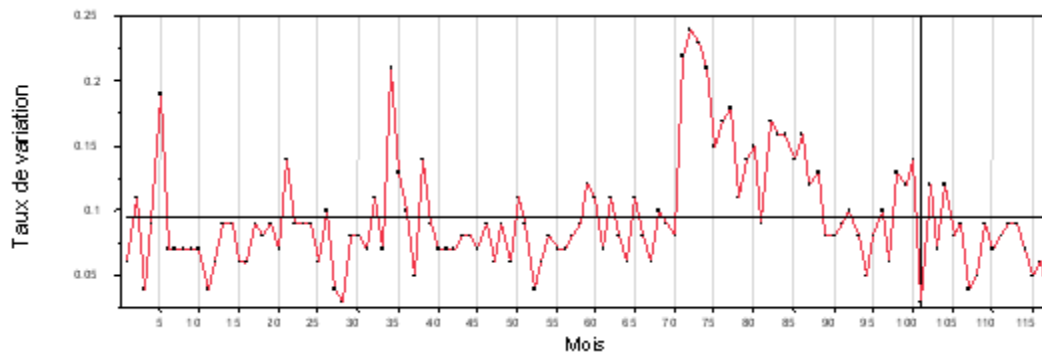
N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 11 – Taux d’accusations d’infraction disciplinaire à l’Établissement de Matsqui , d’avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 12 – Taux d’accusations d’infraction disciplinaire à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Tableau 19 – Taux d’accusations d’infraction disciplinaire, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes**

	Modèle		Paramètres		
	$p, d, q$	$\mu$	$\rho$	$q$	Intervention
Kent	1,0,0	,13***	,51***	--	,09***
Matsqui	0,0,2	,13***	--	-,18*, -,40***	-,05**
Mountain	1,0,1	,10***	,46*	,84	-,04

N. B. : Chaque modèle est distinct.

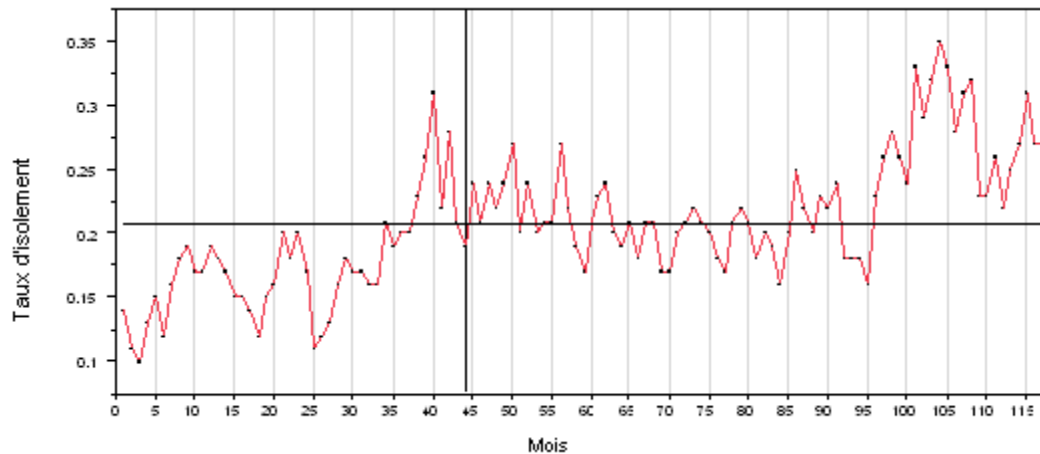
\*  $p < .05$ ; \*\*  $p < .01$ ; \*\*\*  $p < .001$

*Périodes d'isolement imposé*

**Tableau 20 – Taux d'isolement imposé avant et après la SIBM**

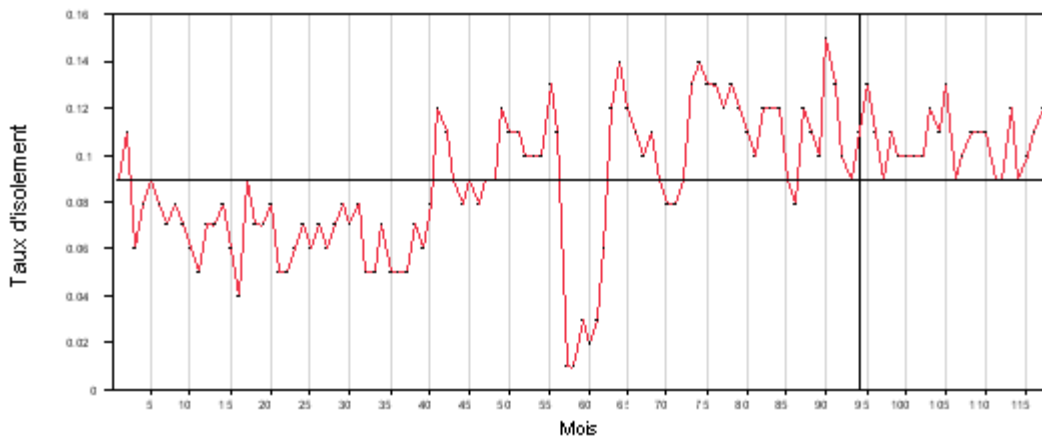
Établissement	Période	N	Moyenne	É. T.
Kent	Préalable	43	,17	,04
	Postérieure	74	,22	,04
Matsqui	Préalable	93	,09	,03
	Postérieure	24	,11	,01
Mountain	Préalable	50	,03	,01
	Postérieure	17	,05	,01

**Figure 13 – Taux d'isolement imposé à l'Établissement de Kent, d'avril 2000 à décembre 2009**



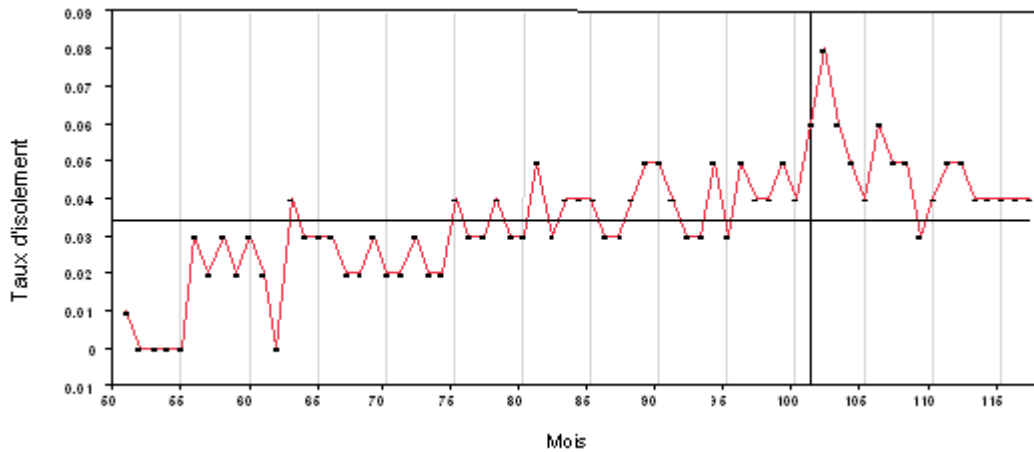
N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 14 – Taux d'isolement imposé à l'Établissement de Matsqui, d'avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 15 – Taux d’isolement imposé à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Tableau 21 – Taux d’isolement imposé, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes**

	Modèle		Paramètres		
	$\rho, d, q$	$M$	$\rho$	$q$	Intervention
Kent	1,0,0	,18***	,72***	--	,04*
Matsqui	1,0,0	,09***	,71***	--	,02
Mountain	1,0,0	,03***	,56***	--	-,02**

N. B. : Chaque modèle est distinct. Plusieurs valeurs du taux d’isolement au début des séries avaient une valeur de 0. Pour favoriser l’égalité de la variance dans les séries, celles-ci ont été tronquées pour commencer au mois 51, soit 50 observations avant l’intervention.

\*  $p < .05$ ; \*\*  $p < .01$ ; \*\*\*  $p < .001$

À l’Établissement de Kent, le paramètre Intervention est positif, ce qui indique que le taux d’isolement a augmenté après la période de mise en œuvre. L’antilogarithme du paramètre ( $10^{.04}$ ) 1,10 indique une augmentation moyenne de 10 % du taux d’isolement après l’intervention. Pour ce qui de l’Établissement Mountain, le paramètre Intervention est significatif et négatif. L’antilogarithme du paramètre ( $10^{-.02}$ ) 0,95 indique une baisse de 5 % du taux d’isolement moyen après l’intervention.

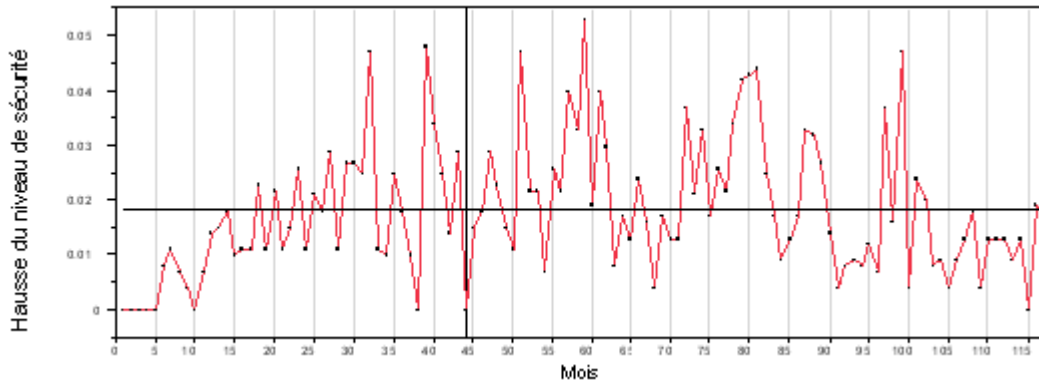
Hausse du niveau de sécurité des délinquants

**Tableau 22 – Hausse du niveau de sécurité des délinquants avant et après la SIBM**

Établissement	Période	N	Moyenne	É. T.
Kent	Préalable	43	,012	,048
	Postérieure	74	,012	,053
Matsqui	Préalable	93	,006	,034
	Postérieure	24	,006	,020
Mountain	Préalable	100	,004	,015
	Postérieure	17	,004	,019

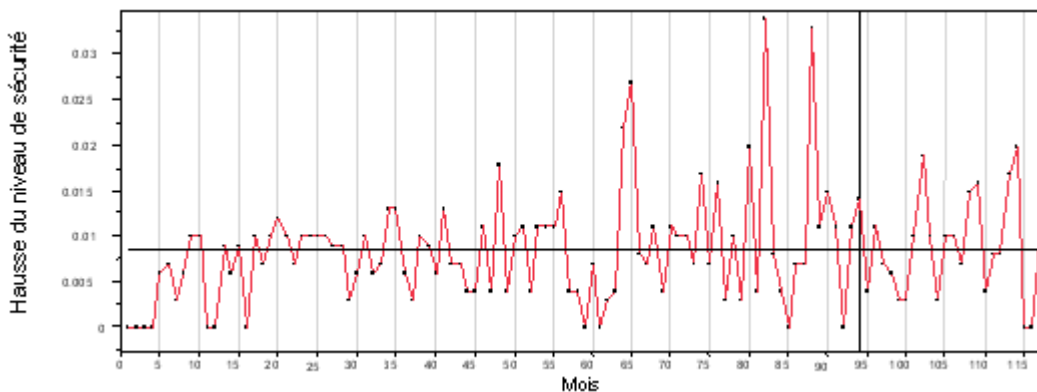
N. B. : Les taux ont été arrondis à mille parce qu'ils étaient petits.

**Figure 16 – Taux d'augmentation du niveau de sécurité des délinquants à l'Établissement de Kent, d'avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

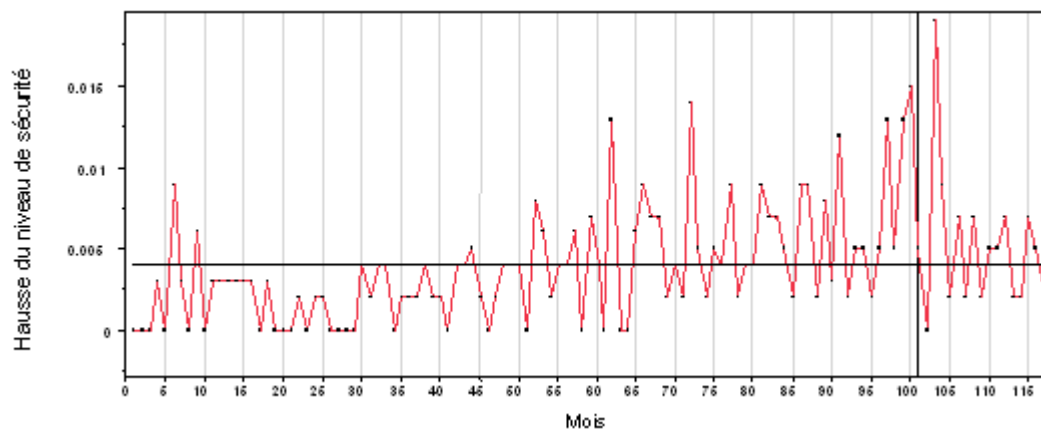
**Figure 17 – Taux d'augmentation de la cote de sécurité des délinquants à l'Établissement de Matsqui, d'avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.



**Figure 18 – Taux d’augmentation du niveau de sécurité des délinquants à l’Établissement Mountain, d’avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Tableau 23 – Taux d’augmentation du niveau de sécurité des délinquants, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes**

	Modèle		Paramètres		
	$p, d, q$	$\mu$	$\rho$	$q$	Intervention
Kent	1,0,1	,02***	,50*	,76***	,003
Matsqui	0,0,0	,008***	--	--	,001
Mountain	0,1,1	,000***	--	1***	-,000

N. B. : Chaque modèle est distinct.

\*  $p < .05$ ; \*\*\*  $p < .001$

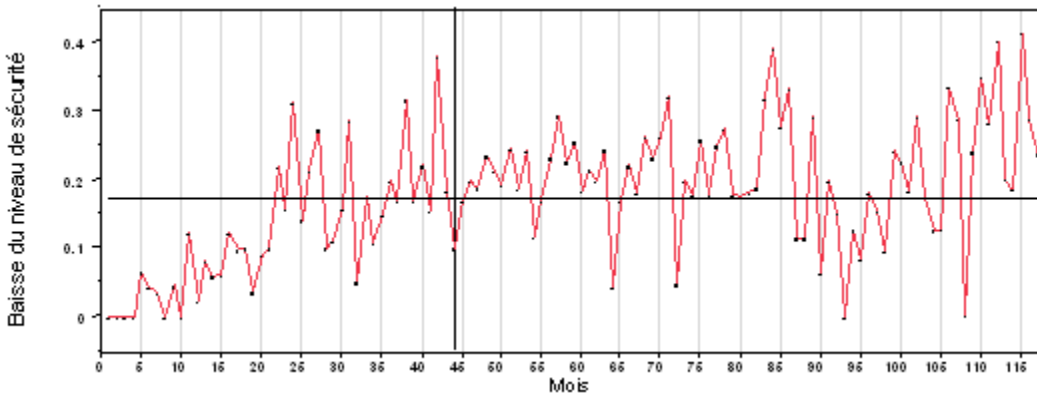
*Baisse du niveau de sécurité des délinquants*

**Tableau 24 – Taux de diminution de la cote de sécurité des délinquants à l’Établissement de Kent, d’avril 2000 à décembre 2009**

Établissement	Période	N	Moyenne	É. T.
Kent	Préalable	43	,12	,10
	Postérieure	74	,21	,08
Matsqui	Préalable	93	,09	,06
	Postérieure	24	,09	,06
Mountain	Préalable	100	,08	,06
	Postérieure	17	,06	,04

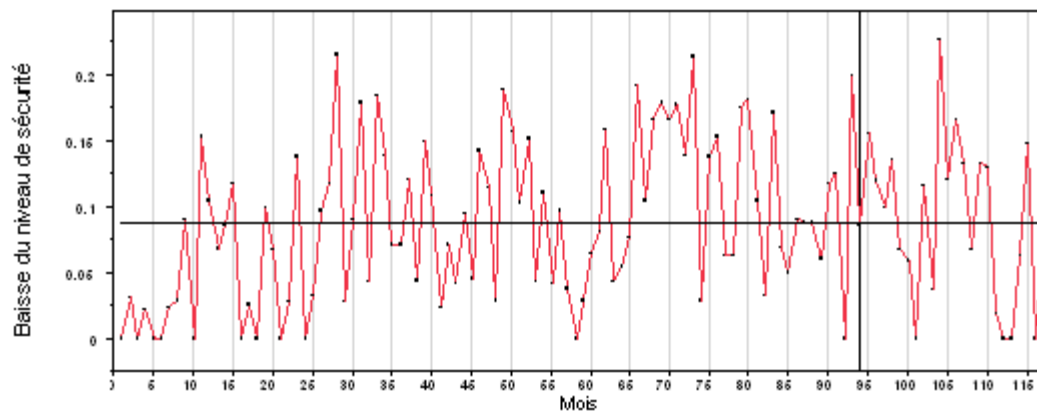
N. B. : Les taux ont été arrondis à mille parce qu’ils étaient petits.

**Figure 19 – Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants à l'Établissement de Kent, d'avril 2000 à décembre 2009**



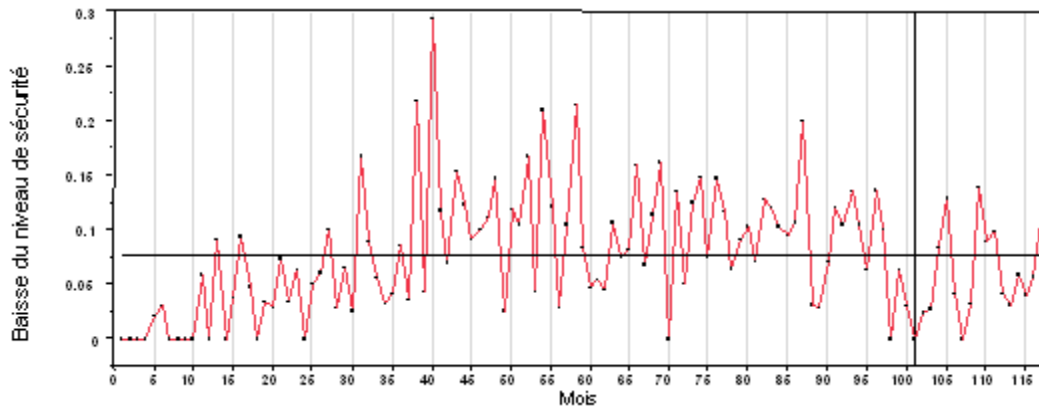
N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 20 - Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants à l'Établissement de Matsqui, d'avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Figure 21 – Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants à l'Établissement Mountain, d'avril 2000 à décembre 2009**



N. B. : La ligne horizontale représente le taux moyen global. La ligne verticale représente la date de mise en œuvre de la SIBM.

**Tableau 25 – Taux de diminution du niveau de sécurité des délinquants, description du modèle des séries chronologiques interrompues et paramètres connexes**

	Modèle		Paramètres		
	$p,d,q$	$\mu$	$p$	$q$	Intervention
Kent	2,0,0	,13***	,23*, ,16	--	,08**
Matsqui	3,0,0	,08***	,07,,19*, ,20*	0	,00
Mountain	0,1,1	,00	--	,87***	,00

N. B.: Chaque modèle est distinct.

\*  $p < .05$ ; \*\*  $p < .01$ ; \*\*\*  $p < .001$

Les résultats indiquent une hausse de 20 % du nombre moyen de délinquants, à l'Établissement de Kent, dont le niveau de sécurité a diminué lors d'un examen systématique de leur niveau de sécurité après la mise en œuvre de la SIBM (antilogarithme  $10^{.08} = 1,20$ ).

## Annexe C – Inscriptions aux programmes à l'Établissement de Kent

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009
Acquisition de compétences psychosociales	40	10						
Programme de maintien des compétences cognitives					6			
Maîtrise de la colère et des émotions	7	9	6		9			
Intégration communautaire							16	10
Autres programmes de renforcement des compétences cognitives	74							
Raisonnement et réadaptation			21	19	19	10		
Programme de guérison de base pour Autochtones								
<b>Total des inscriptions aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales</b>	<b>121</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
Programme pour délinquants autochtones toxicomanes	36	9						
Services de prévention de la toxicomanie et de counseling	12	13	19	8		1		
Programme national de traitement de la toxicomanie - suivi						1		
Programme national de traitement de la toxicomanie - intensité moyenne				10		11	15	24
<b>Total des inscriptions aux programmes pour toxicomanes</b>	<b>48</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>24</b>
PPV – intensité modérée								14
Programmes d'isolement	24	17	9	5				
Prévention de la violence		12						
Prévention de la violence – suivi		1	8	7	1	6	1	
<b>Total des inscriptions Programmes pour délinquants à comportement violent</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>14</b>
<b>Total des inscriptions Programmes autres que les programmes d'éducation</b>	<b>193</b>	<b>71</b>	<b>63</b>	<b>49</b>	<b>54</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>48</b>
<b>Total des inscriptions Éducation</b>	<b>131</b>	<b>152</b>	<b>90</b>	<b>138</b>	<b>147</b>	<b>173</b>	<b>164</b>	<b>169</b>
<b>Total des inscriptions Tous les programmes</b>	<b>324</b>	<b>223</b>	<b>153</b>	<b>187</b>	<b>201</b>	<b>202</b>	<b>196</b>	<b>217</b>

Source : Données extraites du Système intégré de rapports le 25 janvier 2010 (Date de mise à jour de l'entrepôt de données : 17 janvier 2010).

## Annexe D – Analyse de régression de Poisson concernant les accusations d’infraction disciplinaire

**Tableau 26 – Analyse de régression de Poisson concernant les accusations d’infraction disciplinaire 6 mois avant et 6 mois après la SIBM**

Paramètre	Estimation	Erreur type	Chi carré
Traitement	0,49	0,08	35,81***
Période	-0,29	0,10	8,96**
Interaction	-0,21	0,13	2,82

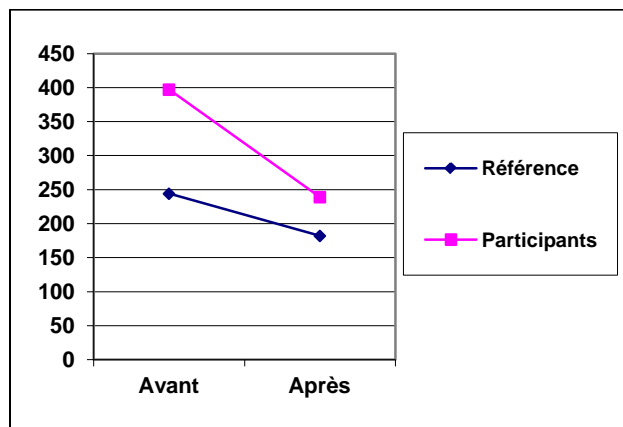
\*\*  $p < .01$ ; \*\*\*  $p < .001$

**Tableau 27 - Analyse de régression de Poisson concernant les accusations d’infraction disciplinaire 12 mois avant et 12 mois après la SIBM**

Paramètre	Estimation	Erreur type	Chi carré
Traitement	0,36	0,06	35,51***
Période	-0,47	0,08	38,65***
Interaction	-0,00	0,10	0,00

\*\*\*  $p < .001$

**Figure 22 - Total des accusations d’infraction disciplinaire 6 mois avant et 6 mois après la SIBM**



**Figure 23 - Total des accusations d'infraction disciplinaire 12 mois avant et 12 mois après la SIBM**

